

**Crédits supplémentaires pour 2007
(2^{ème} série)**

Préavis N° 2007/56

Lausanne, le 25 octobre 2007

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'339'300.-</u>	<u>1'210'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 44 du préavis)</i>	<u>489'600.-</u>	<u>4'900.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 49 du préavis)</i>	<u>119'400.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		D I R E C T I O N S							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique et sports	Culture, logement et patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	300 Rémunérations des autorités	25'000							25'000
	301 Traitements	58'700		66'400				115'000	240'100
	303 Cotisations aux assurances sociales	3'700		4'200				7'200	15'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions	7'700		800				20'000	28'500
	305 Assurance-accidents							3'800	3'800
	310 Imprimés et fournitures de bureau	63'800	21'000	66'000	17'800	22'000	10'400		201'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'000	78'900	7'500	58'500	80'800	90'000	114'500	437'200
	312 Eau, énergie et chauffage						522'500		522'500
	313 Marchandises		31'300		228'000				259'300
	314 Entretien des biens immobiliers		117'000	494'000	80'800	414'000	55'000	87'000	1'247'800
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		27'200		50'000	41'000			118'200
	316 Loyers et redevances d'utilisation	32'000							32'000
	317 Déplacements, débours, dédommagements					13'600			13'600
	318 Autres prestations de tiers	103'300	7'700	231'800	2'201'400	200'900	5'000	435'000	3'185'100
	319 Impôts, taxes et frais divers	202'000	104'400	63'000	170'000		5'100		544'500
	365 Subventions à des institutions		30'000	125'000		310'600			465'600
TOTAL PAR DIRECTION		503'200	417'500	1'058'700	2'806'500	1'082'900	688'000	782'500	7'339'300
TOTAL DES RECETTES			5'400	159'800	1'018'000	16'800	10'000		1'210'000
Page du préavis		page 3	page 8	page 15	page 21	page 26	page 35	page 39	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		1100 Secrétariat communal	1102 Greffes municipales	1200 Service du personnel	1300 Service des études générales et des relations extérieures	1700 Service de l'information	
CHARGES PAR NATURE	300 Indemnités aux scrutateurs		25'000				25'000
	301 Traitements	24'900			19'000	14'800	58'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	1'500			1'200	1'000	3'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'900			1'500	2'300	7'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau	14'000	49'800				63'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	7'000					7'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	32'000					32'000
	318 Autres prestations de tiers		33'000	42'300		28'000	103'300
	319 Impôts, taxes et frais divers	12'000	145'000		45'000		202'000
	TOTAL ADM. GENERALE ET FINANCES	95'300	252'800	42'300	66'700	46'100	503'200
TOTAL DES RECETTES							
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	page 6	page 7	

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1100.301	Traitements	fr. 1'467'000.-	fr. 7'500.-	fr. 24'900.-
1100.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 89'000.-	fr. 400.-	fr. 1'500.-
1100.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 227'200.-	fr. 400.-	fr. 3'900.-
1100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 20'000.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-
1100.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 380'000.-	fr. 0.-	fr. 32'000.-
1100.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 940'000.-	fr. 0.-	fr. 12'000.-

La fusion opérationnelle entre le Bureau des imprimés et du matériel (BIM) et la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) a pris du retard. Le transfert d'un collaborateur du BIM au MAGESI n'a pu intervenir qu'au début du mois de mai. Le budget du Secrétariat municipal a continué de supporter sa rétribution jusqu'à la fin du mois d'avril alors que le budget 2007 avait prévu la disparition de ce poste.

Cette dépense supplémentaire sera compensée par une économie dans les comptes du MAGESI qui n'aura pas eu à rétribuer le collaborateur en cause durant les quatre premiers mois de l'année.

La fusion a également entraîné un supplément de dépenses par rapport à ce qui avait été initialement prévu :

- la disposition particulière des locaux de la CADEV a nécessité l'acquisition de quelques éléments de mobilier imprévus (1100.311)
- la stricte application des conditions générales de location de la photocopieuse couleur a entraîné la facturation d'une indemnité pour résiliation anticipée (1100.316) à laquelle la Ville de Lausanne avait pensé pouvoir échapper
- fondé sur un premier devis, le montant prévu au budget pour régler la facture de l'entreprise de déménagement s'est révélé inférieur au coût réel de l'opération (1100.319).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1100.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 850'000.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-

Fourniture de solutions d'archivages non prévues dans le devis d'équipement des bureaux du bâtiment administratif "Flon-Ville", destinées à la Direction de la sécurité publique et des sports ainsi qu'à la Direction des travaux.

1102 Greffé municipal

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.300	Indemnités aux scrutateurs	fr. 425'000.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-
1102.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 335'000.-	fr. 0.-	fr. 145'000.-

Le scrutin du 8 juillet 2007 (référéndum concernant la décision du Conseil communal d'ouvrir un espace de consommation de stupéfiants ainsi qu'un bistrot social et de réaménager le dispositif lausannois de prise en charge de la toxicomanie) n'avait pas été prévu lors de l'établissement du budget.

Le crédit supplémentaire demandé doit permettre de couvrir les dépenses d'impression de la brochure explicative (fr. 9'400.-), du bulletin de vote (fr. 3'600.-), la mise sous pli et l'envoi du matériel électoral (fr. 101'300.-) et les indemnités versées aux scrutateurs et au personnel chargé du contrôle des votes par correspondance (fr. 25'000.-).

D'autre part, contrairement à ce qui s'était passé pour le dépouillement des élections cantonales du mois de mai 2007, le Service d'organisation et d'informatique ne sera pas en mesure de mettre à disposition les ordinateurs nécessaires au dépouillement des élections fédérales 2007. Le matériel devra être loué auprès de tiers (fr. 30'000.-).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 58'000.-	fr. 0.-	fr. 49'800.-

Un livre souvenir est offert aux jeunes Suisses et étrangers domiciliés à Lausanne qui fêtent leur dix-huitième anniversaire. Il est également offert à certains hôtes de la Ville. Un nouvel ouvrage est en préparation. Consacré à la pratique sportive à Lausanne, il sera livré dans le courant de l'automne 2008. Le montant nécessaire à son acquisition a été porté au budget.

Le stock actuel sera vraisemblablement épuisé avant la fin de l'automne 2007. L'éditeur de l'ouvrage actuellement offert ("Lausanne : Jardins d'images") est en mesure de procéder à une réimpression qui permettra d'attendre la parution du prochain livre souvenir.

Le montant du crédit supplémentaire correspond à l'acquisition de 1'400 exemplaires de "Lausanne : Jardins d'images" au prix unitaire de fr. 35.55.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1102.318	Autres prestations de tiers	fr. 11'000.-	fr. 0.-	fr. 33'000.-

Un livre souvenir est offert aux jeunes Suisses et étrangers domiciliés à Lausanne qui fêtent leur dix-huitième anniversaire. Il est également offert à certains hôtes de la Ville. Un nouvel ouvrage est en préparation. Consacré à la pratique sportive à Lausanne, il sera livré dans le courant de l'automne 2008. Le montant nécessaire à son acquisition a été porté au budget.

L'ouvrage en question sera réalisé à partir de photographies réalisées, sur une période de douze mois, par un photographe lausannois dont il a été convenu que le travail de prise de vues et de tirage serait rétribué sur une base forfaitaire. A noter que toutes les photographies réalisées dans ce cadre pourront être ultérieurement exploitées gratuitement par la ville de Lausanne.

Le travail de prise de vues a déjà commencé. Il n'est pas financé par le produit de la vente des livres. Le crédit supplémentaire demandé couvre la totalité de la rétribution du photographe.

120 Service du personnel

1200 Service du personnel

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1200.318	Autres prestations de tiers	fr. 550'000.-	fr. 0.-	fr. 42'300.-
				a) 17'300.-
				b) 25'000.-

- a) Le nombre de demandes de bilans de compétences a fortement augmenté cette année. La charge de travail de la Conseillère en Evolution professionnelle ne lui permettant plus de les réaliser elle-même, elle confie cette activité à des consultants externes, depuis 2005. Le budget 2007, établi sur une estimation des demandes par rapport aux années précédentes, s'avère insuffisant.

En effet, on compte au 30 juin 2007, 13 demandes de bilans de compétences, contre 8 durant l'année 2006. Certains d'entre eux ont pu être pris en charge par les services, mais on estime que 8 bilans supplémentaires devront être pris sur le budget de l'Evolution professionnelle d'ici la fin de l'année, ce qui correspond à environ fr. 17'300.-.

- b) Au 31 août 2007, le nombre d'inscriptions aux séminaires de formation organisés au Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) s'élève à 1'573 personnes/jours (986 ont déjà participé à un séminaire, 587 devraient participer d'ici la fin de l'année) à fr. 268.- par personne et par jour; en tenant compte d'un taux de désistement de 10 %, on atteint un montant de fr. 405'900.-. A ce montant s'ajoutent les demandes de formation spécifique à la Ville ou les formations sur-mesure.

Afin de pouvoir répondre aux demandes de formation interne pour l'année 2007, un crédit supplémentaire d'un montant de fr. 25'000.- est nécessaire.

A noter que le CEP a remboursé, cette année, un montant de fr. 10'000.- pour des frais de formation facturés en trop en 2006 (ajustement du montant personne/jour).

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.301	Traitements	fr. 1'082'000.-	fr. 53'500.-	fr. 19'000.-
1300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 63'800.-	fr. 3'300.-	fr. 1'200.-
1300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 174'800.-	fr. 4'200.-	fr. 1'500.-

Actuellement, une personne auxiliaire travaille au SEGRE. Pour rappel, cette personne a été engagée en août 2006 pour une durée de six mois à titre de remplacement d'une collaboratrice, absente en congé maternité. Lorsque l'accomplissement de ses tâches l'a permis, ses compétences ont également été mises au service de l'appariement de la base de données des entreprises lausannoises et du registre fédéral des entreprises en vue de la taxation pour le City Management. Compte tenu de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre du projet Fondation City Management, son engagement a été prolongé de huit mois, à partir de février 2007, afin de permettre d'effectuer dans des conditions optimales les travaux nécessaires pour le futur registre communal des entreprises et d'assurer, d'entente avec le Service financier, la mise en œuvre de la première taxation, les contrôles et les ajustements à prévoir lors de toute opération qui s'exécute pour la première fois. La 1^{ère} phase des travaux liés à la taxe city management n'étant pas encore terminée, elle nécessite la prolongation de l'engagement de cette personne jusqu'à fin 2007. Cette prolongation d'engagement n'ayant pas pu être prévue lors de l'établissement du budget 2007, son financement devra être supporté par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 46'400.-	fr. 0.-	fr. 45'000.-

Le programme de développement du marketing urbain adopté par le Conseil communal au début 2007 prévoit la mise en œuvre de diverses actions visant à renforcer le rayonnement de Lausanne : capitale olympique, ville de culture, ville de formation, ville du développement durable, notamment. A cet effet, des moyens importants ont été alloués (fr. 800'000.- pour les 3 premières années du programme).

Dans ce cadre, des démarches ont été entreprises avec SESEC (Swiss environmental solutions for emerging countries), congrès organisé à Lausanne au cours des quatre dernières années. La 5^e édition du SESEC, à l'automne 2007, verra la constitution de l'IFGRA – Fédération internationale des régions vertes. Cette association de droit suisse aura son siège à Lausanne. Selon ses statuts, elle a pour but d'inciter et de promouvoir le développement durable des collectivités sur un plan international. A cet effet, elle leur fournit encouragements, conseils et assistance, au travers de projets concrets. Elle favorise l'évolution de leurs activités et de leur économie dans le sens d'une meilleure prise en compte de la durabilité. Elle encourage la mise en œuvre de dispositifs et d'actions favorisant les économies d'énergie, limitant et réduisant la pollution et combattant notamment les effets de serre. L'IFGRA soutient les actions visant à un usage mesuré des ressources naturelles et à l'utilisation de ressources renouvelables. Elle soutient les études, recherches, actions de mise en œuvre de ses objectifs et les activités économiques conformes à ses objectifs. Elle oeuvre également à la sensibilisation du public sur ces problématiques.

En termes de prestations, l'IFGRA sera active dans les domaines suivants :

- assister les membres afin d'orienter leur développement, de définir leurs objectifs et d'améliorer le processus de développement durable;
- fournir des services aux membres, en particulier en matière d'analyse, de conseil et d'assistance dans le processus décisionnel et de mise en œuvre de projets, d'étude de l'impact environnemental de projets, d'assistance en matière de financement et de transfert de technologie, de communication;
- créer et mettre à jour une plate-forme de base de données qui rassemble et organise les connaissances issues des différents projets soutenus par l'IFGRA;

- organiser chaque année des congrès et des ateliers régionaux;
- mettre sur pied un ou des prix destinés à récompenser des personnalités, institutions, initiatives ou réalisations particulièrement marquantes dans le domaine du développement durable;
- mettre sur pied une politique de communication destinée à faire connaître les actions entreprises et les résultats obtenus.

La constitution de l'association interviendra entre le mois de juin 2007 (constitution avec quelques régions de base, en principe 5 ou 6) et l'automne 2007, à l'occasion du congrès SESEC 2007 (extension à une quinzaine de régions). L'association devrait compter à court terme de 30 à 50 membres. A ce jour, des contacts avancés sont pris avec des régions suisses, italiennes, africaines, chinoises. Des démarches préliminaires sont aussi engagées avec des régions françaises, allemandes et américaines (USA). Dès l'origine, l'IFGRA devrait affirmer une vocation mondiale en intégrant des régions provenant de toutes les zones du globe.

Le domaine d'activité de l'IFGRA permettra à Lausanne de mettre en valeur son rôle en matière de développement durable. Les prestations prévues entraîneront aussi des retombées favorables pour la Ville, par l'organisation de manifestations, et pour l'économie régionale (développement d'activités, valorisation des compétences en matière de recherche, notamment). La mise en place de l'IFGRA répond aux objectifs de la politique de marketing urbain et mérite d'être soutenue et encouragée, avec une participation active de la Ville.

La ville de Lausanne est engagée dans les travaux préparatoires en collaboration étroite avec SESEC. Il est prévu que l'association aura son siège à Lausanne et le Syndic de Lausanne devrait être nommé président de l'IFGRA. Il est donc nécessaire que la Ville puisse adhérer à l'IFGRA et dispose des moyens nécessaires à cet effet. Le montant de la cotisation se monte à 25'000 Euros par année, correspondant à fr. 41'260.- au cours du 19/5/2007. Afin de se prémunir contre les fluctuations du taux de change, un montant de fr. 45'000.- devrait être largement suffisant. S'agissant d'une cotisation – dépense récurrente – la compétence de la Municipalité est limitée à fr. 5'000.-, toute charge supplémentaire devant faire l'objet d'une approbation de la Commission des finances. Par ailleurs, pour les dépenses régulières, il est nécessaire de passer par la voie du budget plutôt que par l'utilisation du montant alloué par le préavis sur le marketing urbain.

En conséquence, la Municipalité demande à pouvoir bénéficier d'un crédit supplémentaire de fr. 45'000.- à prélever sur le budget 2007 au titre des cotisations afin de financer sa contribution annuelle à l'IFGRA. Cette charge sera ensuite inscrite au budget régulier du SEGREG, dès l'exercice 2008.

1700 Service de l'information

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1700.301	Traitements	fr. 1'595'600.-	fr. 7'400.-	fr. 14'800.-
1700.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 97'600.-	fr. 400.-	fr. 1'000.-
1700.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 244'200.-	fr. 200.-	fr. 2'300.-

Espace culturel internet : augmentation d'effectif de 30 %

Dans le cadre de la suite donnée à la motion Gianni Schneider «Un site internet culturel performant: un atout touristique pour la Ville», la Municipalité a lancé un concours de communication pour la refonte de l'espace culturel du site web. Le concept retenu préconise un ensemble de nouveautés et d'améliorations à réaliser dès le deuxième semestre 2007. Comme la culture est la première thématique à être développée aussi amplement sur le web, l'engagement du Service de l'information est plus fort que pour les autres domaines. Les tâches liées à la coordination des actions de communication de cet espace culturel vont de ce fait engendrer un accroissement significatif de la charge. Celle-ci ne saurait être absorbée sans une augmentation de l'effectif au sein du Service de l'information qui est estimée à 30 %. Le taux d'activité de l'éditeur web passera de 70 % à 100 % à partir du 1^{er} juillet 2007.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 28'000.-

Mise en valeur du contenu culturel

Un important travail de rédaction devra être consenti afin de compléter l'offre d'information de l'espace culturel et améliorer sa mise en valeur. La rédaction des contenus, y compris la réécriture de certaines pages existantes, fera l'objet d'un mandat confié à des rédacteurs externes, estimé à 20'000 francs + TVA. Les contenus susceptibles d'intéresser les touristes seront traduits en anglais afin de «vendre» la culture lausannoise au-delà du territoire régional pour un montant de 6'000 francs + TVA.

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S			
			2101 Service des sports	2300 Service du contrôle des habitants	2400 Corps de police	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	7'000		14'000	21'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	16'500	45'100	17'300	78'900
	313	Marchandises			31'300	31'300
	314	Entretien des biens immobiliers	117'000			117'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'000		11'200	27'200
	318	Autres prestations de tiers			7'700	7'700
	319	Impôts, taxes et frais divers			104'400	104'400
	365	Subventions à des institutions	30'000			30'000
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS		186'500	45'100	185'900	417'500
TOTAL DES RECETTES		5'400			5'400	
Page du préavis		page 9	page 11	page 12		

2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2101.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 35'000.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-

Pour l'année en cours, cinq mises au concours, suite à des départs, démissions et créations de postes, ont nécessité la publication d'annonces dans le journal 24 heures.

Les frais liés à la parution de ces annonces ont engendré un dépassement budgétaire nécessitant l'octroi d'un crédit supplémentaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2101.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 170'000.-	fr. 21'000.-	fr. 16'500.- a) 11'000.- b) 5'500.-
2101.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'030'000.-	fr. 0.-	fr. 117'000.- b) 83'000.- c) 34'000.-

- a) L'augmentation du nombre de jeunes joueurs de football, relevant de l'ES FC Malley, du FC Racing et du FC Concordia, appelés à jouer sur le plateau sportif de la Blécherette, oblige à mettre à disposition de nouvelles surfaces d'entraînement pour la saison 2007/2008.

Le terrain du stade des Marronniers peut être utilisé à cet effet. Malheureusement, cette surface ne disposant pas du matériel nécessaire pour accueillir ces équipes de jeunes, l'acquisition de deux paires de buts "juniors" se révèle indispensable.

C'est pourquoi, dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours est insuffisamment doté pour pouvoir procéder à l'achat des buts en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Toutefois, cet achat bénéficiera d'une subvention de l'ordre de fr. 3'800.-, qui sera versée par le fonds cantonal du sport et inscrite sous la rubrique 2101.461 "Subventions du Canton".

- b) Au terminus de la ligne de bus TL N° 6, le Service des sports dispose d'un bâtiment, qui jouxte un parc comprenant un terrain de football, une rampe de skate-board, un terrain de basket-ball et deux courts de tennis. Cet édifice abritait, en son temps, des vestiaires, douches et sanitaires pour les pratiquants du tennis de l'Association "Sport pour tous" de Praz-Séchaud – les Boveresses. Or, quand bien même les courts de tennis sont toujours utilisés, leurs usagers ne se servent plus des vestiaires précités. C'est pourquoi, ces derniers ont été désaffectés depuis plus de dix ans maintenant.

Pour sa part, la Société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette et Praz-Séchaud a décidé, au printemps 2007, de soutenir la proposition de nombreux habitants de créer un club de football pour les enfants de ce quartier. A fin mai, pas moins de 30 enfants de 7 ans et plus ont répondu présents. A fin août, les premiers entraînements ont débuté.

Cela étant, il apparaît, à l'évidence, que, pour que les activités de ce nouveau club puissent se dérouler dans des conditions normales, les vestiaires et sanitaires évoqués ci-dessus doivent être réhabilités.

Limitée au strict nécessaire, la remise en état du bâtiment en cause est devisée à 83'000 francs. De fait, il s'agit de procéder au remplacement de la chaudière murale à gaz, du chauffe-eau, ainsi que du système d'évacuation des gaz brûlés et d'alimentation en air. De plus, il convient de changer les portes et de

remplacer les appareils sanitaires. Enfin, pour pouvoir disposer d'un équipement adéquat, l'acquisition de deux buts «juniors», pour un montant de 5'500 francs, se révèle nécessaire.

Le budget du Service des sports pour l'année en cours ne disposant pas des montants permettant de couvrir les coûts de cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 88'500 francs s'avère indispensable.

En tout état de cause, il convient de relever, et de saluer, la belle initiative des habitants de l'endroit de créer le dernier-né des clubs de football lausannois, le FC Boveresses, qui permettra à la jeunesse de ce quartier de canaliser sportivement son énergie.

Le fonds cantonal du sport versera, pour l'achat des buts "juniors", une subvention de 1'650 francs, qui sera inscrite sous la rubrique 2101.461 "Subventions du Canton".

- c) Une fosse, dans laquelle est déversée la neige récoltée après le lissage de la glace, est implantée à l'extrémité sud de la patinoire de la Pontaise. Cette zone étant accessible au public, il a été établi, par l'ingénieur communal de sécurité, que, bien que des barrières soient installées sur le pourtour de la fosse, cette dernière ne répond pas aux normes de sécurité en vigueur et présente un danger, notamment pour les nombreux jeunes utilisateurs de la patinoire.

Dans ces circonstances et pour des raisons évidentes de sécurité, il a été procédé, avant l'ouverture de la saison hivernale (octobre), à la mise en conformité de cette fosse à neige, par l'installation d'une trappe de sécurité.

Les montants inscrits au budget du service des sports pour l'année en cours ne permettant pas de supporter les charges financières induites par cette opération, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 300'000.-	fr. 0.-	fr. 16'000.-

L'unité technique du Service des sports dispose d'une quinzaine de véhicules de tous genres (camions, remorques, véhicules utilitaires, bus, élévateurs, etc.).

Le budget annuel pour l'entretien de ces véhicules est de 15'000 francs. Ce montant est utilisé pour couvrir les coûts des «services» réguliers, des préparations aux expertises et des menues réparations.

Or, cette année, de nombreuses interventions imprévues ont dû être effectuées sur ces véhicules, notamment sur deux élévateurs (changement des sièges, des roulements de roues et des pneus), sur un camion (suppression d'une fuite d'eau sur le système hydraulique de freinage et d'une fuite d'huile), ainsi que sur deux véhicules utilitaires (remplacement des courroies de distribution). C'est pourquoi, dites interventions ayant engendré des dépenses excédant la somme budgétisée, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 4'249'500.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Organisé en collaboration avec SportAccord (forum annuel de l'ensemble des fédérations internationales sportives ou liées au monde du sport), le "Forum des fédérations" a pour objectif de réunir annuellement les fédérations olympiques, ainsi que les membres de l'AGFIS (Association générale des fédérations internationales de sports - sports non olympiques), afin de débattre et de trouver des solutions aux problèmes auxquels elles doivent faire face quasi quotidiennement.

Ce forum, dont c'est la première édition et qui est appelé à être organisé chaque année, se tiendra à Lausanne du 26 au 28 novembre 2007. Outre des conférences, il proposera de nombreux ateliers de travail. Les thèmes retenus pour cette première édition sont : le développement global du sport et les problèmes liés aux médias, à la télévision et au marketing, lors des événements majeurs organisés par les fédérations internationales.

Les organisateurs de cet événement, avec lesquels le Service des sports et les autorités cantonales entretiennent des relations depuis plusieurs années, ont pris contact avec les pouvoirs publics, afin d'obtenir une aide financière, qui s'élèverait, pour la Ville de Lausanne, à 30'000 francs.

La tenue d'une telle manifestation en nos murs est de nature à conforter notre place de capitale administrative du sport mondial. Elle fait de Lausanne un lieu de référence en matière de congrès liés au sport et à son développement. Soutenir ce forum et faire en sorte qu'il soit organisé chaque année en notre ville répond aux objectifs fixés par la Municipalité dans sa politique en matière du sport et de city management. Il conviendrait donc de répondre favorablement à la demande de subside évoquée ci-dessus.

Or, le budget des subventions du service des sports pour l'année en cours ne comprend pas le montant nécessaire. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 30'000 francs s'avère nécessaire.

Toutefois, le montant demandé sera compensé par une économie. En effet, il est apparu que les championnats du monde de sumo amateur, qui devaient se tenir à Lausanne à la fin de l'année, n'auraient pas lieu. Le subside de 50'000 francs, inscrit pour l'organisation desdits championnats au budget des subventions du Service des sports, n'a ainsi plus de raison d'être.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 12'000.-	fr. 0.-	fr. 45'100.-

Le déménagement du Service du contrôle des habitants à la rue du Port-Franc 18 constitue l'occasion d'améliorer le service au public, singulièrement l'accueil. Pour ce faire, il est apparu opportun de gérer les accès aux guichets par le biais de distributeurs de tickets garantissant un ordre de passage conforme à l'ordre d'arrivée des clients. De plus, grâce au nombre de guichets qu'il est prévu d'ouvrir, les temps d'attente devraient être sensiblement réduits.

Cela étant, le mode d'encaissement des émoluments doit aussi être mis au goût du jour pour, d'une part permettre la suppression des caisses enregistreuses qui, notamment au rez-de-chaussée de l'immeuble de Flon-Ville, ne trouveraient que difficilement leur place et, d'autre part, prendre en compte les impératifs liés à la mise en œuvre, à l'automne de 2008, de la nouvelle application informatique du contrôle des habitants. De fait, celle-ci prévoit d'intégrer directement l'encaissement des émoluments aux diverses mutations touchant la gestion des habitants. C'est pourquoi, une solution d'encaissement informatique a été recherchée et trouvée. Le logiciel pour effectuer les opérations par informatique, qui est, bien sûr, compatible avec les systèmes d'encaissement électronique (Telekurs, cash card, etc.), l'est également avec le programme comptable Gefi, ce qui garantit une parfaite tenue des comptes. De plus, il permet un contrôle par caisse concernée, ce qui facilite grandement les contrôles quotidiens, ainsi que les bilans hebdomadaires et mensuels.

La nécessité de procéder de suite à l'achat de ce logiciel étant apparue récemment, lors de la réalisation des plans de détail des futurs guichets du contrôle des habitants, aucun montant n'a pu être inscrit au budget de fonctionnement pour l'année en cours. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable si l'on veut que le nouveau système envisagé soit opérationnel lors de l'ouverture au public du bâtiment de Flon-Ville, le 6 août 2007.

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 75'000.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-

L'actuelle campagne de recrutement pour l'Académie de police de Savatan n'a pas permis de trouver suffisamment d'aspirant(e)s pour l'école 2008 (environ 20 aspirant(e)s recherché(e)s). Le nombre de personnes intéressées à suivre une formation de policier/-ère a diminué quasiment de moitié par rapport aux précédentes années, alors que le besoin se trouve en nette augmentation.

La Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) a décidé de lancer une nouvelle campagne d'annonces dans les journaux pour les polices municipales vaudoises qui sont toujours à la recherche de nouveaux agents.

Dans le même temps, la police de Lausanne souhaite relancer sa propre campagne avec des annonces dans différents quotidiens de Suisse romande.

En conséquence, dès lors que le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend pas la somme disponible pour pouvoir procéder à la publication de ces annonces, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 250'000.-	fr. 27'700.-	fr. 17'300.-

Actuellement, quelque 23'000 francs sont encaissés mensuellement à la réception de l'Office du stationnement par le biais de cartes monétiques, et la tendance va vers un accroissement de l'utilisation de ce mode de paiement.

Or, depuis cette année, les cartes de crédit de la nouvelle génération sont dotées, non plus d'une bande magnétique, mais d'une puce électronique, dont l'activation est générée par l'introduction d'un code PIN.

C'est pourquoi, ces nouveaux moyens de paiement électroniques ne sont plus compatibles avec le système en place à l'Office du stationnement, dont l'adaptation ne s'avère pas possible, compte tenu de l'environnement informatique pour le moins "vétuste" utilisé (système DOS) aujourd'hui.

Vu ce qui précède, une étude détaillée a été effectuée pour remplacer ce matériel par un équipement compatible avec l'introduction, au printemps 2008, du nouveau logiciel GestAO-SM. Dite étude a débouché sur une solution consistant à acquérir un système d'encaissement informatique avec logiciel, d'un coût global de 17'300 francs.

En conséquence, dès lors que le budget de fonctionnement pour l'année en cours ne comprend aucun montant disponible pour pouvoir procéder à l'achat du matériel en cause, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.313	Marchandises	fr. 1'100'000.-	fr. 0.-	fr. 31'300.-
2400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 400'000.-	fr. 0.-	fr. 11'200.-

A l'occasion de l'utilisation de la nouvelle munition "Action 4" avec certaines armes (SIG P226 et SIG P 228 - en tôle emboutie - ancienne génération), il apparaît - ce que confirme le rapport y relatif du 24 août 2007 de la Police cantonale - que le point d'impact, lors du tir de précision à 25 m, peut se situer à une vingtaine de

cm plus haut et sur la gauche. Pour remédier à ce problème, la maison SIG propose, au prix de fr. 80.- la pièce, de changer les systèmes de visée.

En fonction de la dotation actuelle du Corps de police, 64 P226 et 76 P228 doivent être modifiés, ce qui représente un montant global de fr. 11'200.-. En outre, cinq armes s'avérant par trop anciennes, il est prévu de les remplacer par cinq nouvelles pour un montant total de fr. 4'000.-.

Cela étant, la modification des armes en cause va obliger à changer aussi la munition d'entraînement et à passer à la munition "Action training" au prix de fr. 0.42 la pièce, au lieu de fr. 0.35 la pièce pour la munition fédérale, cela déjà pour le cours de tir de cet automne. Il s'ensuit que, pour pouvoir effectuer ledit cours, 65'000 cartouches "Action training" doivent être acquises pour un coût total de fr. 27'300.-.

Les 65'000 cartouches prévues pour le cours de cet automne, mais qui ne pourront pas être utilisées seront conservées pour les cours de formation des moniteurs de tir et pour les entraînements de 2008 des membres des Groupes d'intervention, qui sont équipés d'armes de la dernière génération, qui s'adaptent très bien aux différentes munitions.

Récapitulatif des coûts :

Modification des anciennes armes	fr. 11'200.-
Achat de 5 nouvelles armes	fr. 4'000.-
Achat de munition d'entraînement (pour le cours de tir d'automne)	<u>fr. 27'300.-</u>
Total	fr. 42'500.-

Le budget du Corps de police pour l'année en cours ne comprenant pas les montants nécessaires pour couvrir ces dépenses imprévues, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 42'500.- s'avère nécessaire.

	Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.318 Autres prestations de tiers	fr. 536'000.-	fr. 72'500.-	fr. 7'700.-

Suite à d'importants dommages commis au printemps 1995 sur le parking du Chalet-à-Gobet par les gens du voyage, la Municipalité avait décidé, dans sa séance du 18 mai 1995, de faire installer un dispositif permettant d'empêcher physiquement l'accès des intéressés à cet emplacement.

C'est pourquoi, le Service des forêts, domaines et vignobles (FoDoVi) a été amené, en avril 2007, à procéder, au vu de l'état de dégradation de celles-ci, au renouvellement des chicanes en bois, composées de 45 billons et 90 socles, pour un coût global de fr. 7'650.-. Or, FoDoVi étant devenu un service commercialisé, une facture d'un montant équivalent a été établie, contrairement à ce qui s'était passé en 1996 où les frais de fourniture et de mise en place avaient été pris en charge par ce service.

Cette opération n'étant pas prévisible au moment de l'élaboration du budget pour l'année en cours, aucun montant n'a été inscrit à cet effet. Il s'ensuit que l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

	Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
2400.319 Impôts, taxes et frais divers	fr. 65'800.-	fr. 59'000.-	fr. 104'400.-

La police cantonale vaudoise et de nombreuses polices municipales sont activement à la recherche de plusieurs aspirant(e)s de police et/ou de policiers/ères qualifié-e-s. Le marché de l'emploi, actuellement asséché, rend la situation difficile.

Pour le Corps de police de Lausanne, à mi-2007, le nombre de démissions de policiers (20), est supérieur à la moyenne annuelle des départs des cinq dernières années (16).

L'actuelle campagne de recrutement pour l'Académie de police de Savatan laisse présager de grandes difficultés à engager des aspirant(e)s de police. En effet, le nombre de personnes intéressées à suivre une formation de policier/-ère a diminué quasiment de moitié par rapport aux précédentes années, alors que le besoin se trouve en nette augmentation (environ 20 aspirant(e)s recherché(e)s pour l'école 2008).

La dernière campagne de recrutement de policiers/-ères qualifié(e)s menée par le Corps de police lausannois a attiré une dizaine de candidatures, dont la moitié seulement se rapprochent du profil recherché. Parmi celles-ci, les plus intéressantes sont celles de jeunes policiers/-ères au bénéfice de moins de cinq ans d'expérience. Or, selon les conditions fixées par l'article 16 de la convention du 27 octobre 1989, relative à l'Ecole des polices municipales vaudoises - Ecole aujourd'hui remplacée par l'Académie de police de Savatan - les frais de formation d'un policier sont dus par la commune qui l'engage à celle qui les a supportés, au prorata du temps non écoulé sur la période de cinq ans suivant la fin de la formation. Toutefois, il paraît opportun de saisir l'occasion qui s'offre à la Ville d'engager deux agents de la police de la Riviera, l'un de la volée 2004 et l'autre de la volée 2006. De fait, cette opération permettrait, non seulement de répondre à un besoin immédiat, mais aussi d'éviter les dépenses, actuellement plus importantes, liées à la formation d'aspirant(e)s par l'Académie de police.

En conséquence, dès lors que la rubrique budgétaire appelée à supporter la dépense globale est insuffisamment dotée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 104'400.-, à savoir fr. 34'000.- pour 27/60^{èmes} des frais de formation de l'un des agents envisagés et fr. 70'400.- pour 53/60^{èmes} des frais de formation de l'autre, s'avère indispensable.

Quoi qu'il en soit et en tout état de cause, il convient de relever que les départs de policiers/-ères du Corps de police ne sont pas immédiatement compensés, notamment en prévision de l'engagement des nouveaux agents issus de la formation, engagement qui intervient au 1er mars de chaque année. Il s'ensuit que la masse salariale budgétisée n'est jamais atteinte.

3 CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
		3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				20'000	46'400	66'400
	303 Cotisations aux assurances sociales				1'300	2'900	4'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions				200	600	800
	310 Imprimés et fournitures de bureau	15'000				51'000	66'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					7'500	7'500
	314 Entretien des biens immobiliers			494'000			494'000
	318 Autres prestations de tiers	74'000				157'800	231'800
	319 Impôts, taxes et frais divers	12'000	10'000			41'000	63'000
	365 Subventions à des institutions					125'000	125'000
	TOTAL CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE	101'000	10'000	494'000	21'500	432'200	1'058'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>29'200</i>	<i>130'600</i>	<i>159'800</i>
Page du préavis		page 15	page 16	page 16	page 17	page 17	

330 Service du logement et des gérances

3300 Gestion des immeubles

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3300.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 23'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

A la suite de nombreuses mutations intervenues au sein de la division des gérances (maternité, nouveaux postes et départs), le budget de fonctionnement de 2007 ne permet pas d'absorber les frais d'annonces liés à la recherche de collaborateurs.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3300.318	Autres prestations de tiers	fr. 97'000.-	fr. 0.-	fr. 74'000.-

Honoraires pour études de marché dans le domaine des établissements publics et frais d'avocat liés à la résiliation de baux : fr. 30'000.-.

Afin de pallier l'absence d'une collaboratrice en arrêt maladie de longue durée et assurer le bon fonctionnement de la division, il s'est avéré nécessaire de recourir à du personnel intérimaire : fr. 39'000.-.

Frais de séminaire inter-division dans le but de renforcer la cohésion entre les divisions gérance et logement : fr. 5'000.-.

Ces charges, qui totalisent fr. 74'000.-, ne peuvent pas être absorbées par le budget de fonctionnement et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire..

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 5'000.-	fr. 0.-	fr. 12'000.-

Dans le but de rendre les annonces de logements vacants (Ville et CPCL) accessibles à un très large public, par Internet, la publication des annonces dans les journaux a été abandonnée. Cette nouvelle façon de faire étant intervenue après l'établissement du budget, il s'avère nécessaire de recourir à un crédit supplémentaire pour les frais de publication sur "Homegate.ch".

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3301.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 6'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-

Une indemnité à titre de dépens, consécutive à un litige lié à la fermeture des abattoirs, a dû être versée par la Ville à un ancien locataire.

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'050'000.-	fr. 385'900.-	fr. 494'000.- a) 259'000.- b) 235'000.-

a) **Av. de Sévelin 36, à Lausanne – Travaux de mise en conformité et entretiens urgents**

Le Service du travail et de l'intégration et diverses associations en relation avec la réinsertion des personnes au chômage occupent, depuis 1992, cet ancien dépôt des SIL. Or, en avril 2006, une visite des lieux par l'Inspection du travail de la Ville fit l'objet d'un rapport de Monsieur Dominique Besson, chef de l'ITL et répondant sécurité du STI, lequel émettait des recommandations pour l'amélioration de la sécurité et l'hygiène des occupants.

En attendant le résultat d'une réflexion globale sur l'ensemble du site, des travaux d'urgence pour une mise en conformité minimale, répondant aux exigences de la protection incendie et de l'hygiène des utilisateurs, doivent être entrepris.

Travaux prévus

Mise en conformité de la protection incendie et des raccordements électriques, remplacement du monte-charge et création de WC et douches séparées hommes/femmes avec pose de protection solaire.

CFC	Travaux	Devis fr.
2281	Protection solaire	10'000.-
2300	Installations électriques	20'000.-
2440	Installation de ventilation	2'000.-
2500	Installations sanitaires	15'000.-
2610	Ascenseur monte-charge	120'000.-
2720	Ouvrages métalliques	17'000.-
2733	Menuiserie	44'000.-
2816	Carrelage	4'000.-
2851	Peinture-plâtrerie	5'000.-
2870	Nettoyages	2'000.-
6000	Divers et imprévus	20'000.-
Total		259'000.-

- b) La mise en place du nouveau concept de nettoyage et d'exploitation technique, prévue initialement au 01.07.2007, a été reportée au 01.07.2008. Le budget de fonctionnement comprend les contrats de nettoyage pour le 1^{er} semestre 2007. Par conséquent, les frais de nettoyage pour la période de juillet à décembre 2007, qui s'élèvent à fr. 235'000.-, font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3304.301	Traitements	fr. 1'876'600.-	fr. 8'900.-	fr. 20'000.-
3304.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 113'600.-	fr. 500.-	fr. 1'300.-
3304.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 284'500.-	fr. 600.-	fr. 200.-

Pour pallier l'absence de deux collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité en 2007, soit une période de deux mois (janvier et février) d'une part, et une période de quatre mois (janvier à avril), d'autre part, et garantir ainsi la bonne marche de la division du logement, il s'est avéré indispensable d'engager deux auxiliaires.

Les indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité s'élèvent à fr. 29'200.- et sont enregistrées sur la rubrique 3304.436 "Dédommagements de tiers".

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 4'642'300.-	fr. 20'600.-	fr. 46'400.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 281'500.-	fr. 1'200.-	fr. 2'900.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 641'300.-	fr. 1'400.-	fr. 600.-

Mudac : fr. 2'800.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de personnel auxiliaire pour l'organisation des ateliers de l'exposition "*Mobikadabra*" et la surveillance lors d'événements pour l'exposition "*Bêtes de style*".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 2'800.-).

Musée historique de Lausanne : fr. 5'300.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de personnel auxiliaire pour le montage, la scénographie et la surveillance des expositions "*Objectif reportage*", "*Le Luxe discret des grandes familles*" et "*Tintin*".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 5'300.-).

Collection de l'art brut : fr. 41'800.-

- 1) Une auxiliaire a été engagée pour pallier l'absence d'une conservatrice (2 mois de maladie + 4 mois congé maternité) : fr. 24'800.-.

Charges partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité – Rubrique 3600.436 "Dédommagements de tiers".

- 2) Les exigences toujours plus élevées des prêteurs pour la protection et la surveillance des biens confiés à la Collection de l'art brut, de même que le succès remporté auprès du public ont contraint le musée à renforcer ponctuellement le gardiennage et à mettre sur pied davantage de visites guidées et d'ateliers que prévu : fr. 17'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 470'000.-	fr. 0.-	fr. 51'000.-

Mudac : fr. 3'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue de l'exposition "*Mieke Gerritzen*".

Collection de l'art brut : fr. 3'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de réalisation d'un carton d'invitation destiné au jeune public pour présenter les activités de la Collection de l'art brut.

Musée historique de Lausanne : fr. 45'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire et annonces presse des expositions "*Objectif reportage*" et "*Le Luxe discret des grandes familles*".

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 51'000.-).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 140'000.-	fr. 0.-	fr. 7'500.-

Administration : fr. 5'800.-

Renouvellement de mobilier extrêmement usagé.

Musée romain de Vidy : fr. 1'700.-

Renouvellement de deux chaises de bureau, ainsi que d'un tabouret pivotant non conforme aux normes de sécurité.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 420'000.-	fr. 0.-	fr. 157'800.-

FMA - Les Docks : fr. 127'300.-

Ainsi que le Conseil communal l'a demandé à fin 2006, un audit de la FMA - Les Docks a été confié à une fiduciaire. Cet audit s'est déroulé sur plusieurs mois et a comporté 3 parties : un bilan financier 2006, une situation du crédit de construction et une évaluation des besoins pour l'exploitation future ainsi qu'un accompagnement pour la mise au point d'instruments comptables. Un premier acompte de fr. 9'361.20 a été payé en 2006.

Par ailleurs, l'ancien directeur des Docks ayant contesté son licenciement immédiat, la négociation d'une convention de départ a été confiée à un avocat. Le total de ces honoraires payés en 2007 viendra en dépassement de la rubrique mentionnée ci-dessus.

Honoraires financiers	fr. 121'297.50
Honoraires avocat	fr. 5'971.80
	fr. 127'269.30

Mudac : fr. 5'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des intervenants pour l'exposition "*Mieke Gerritzen*".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sous la rubrique 3600.439 (fr. 5'000.-).

Musée historique de Lausanne : fr. 25'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais d'honoraires des commissaires d'exposition et des intervenants (animations, conférences) pour les expositions "*Objectif reportage*" et "*Le Luxe discret des grandes familles*".

Montant entièrement compensé par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 25'500.-).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 380'000.-	fr. 0.-	fr. 41'000.-

Mudac : fr. 33'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage de l'exposition "*Trickraum / cinéma d'animation. Espaces en jeu*".

Musée historique de Lausanne : fr. 8'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de montage des expositions "*Objectif reportage*" et "*Tintin*".

Montants entièrement compensés par des recettes enregistrées sur la rubrique 3600.439 (fr. 41'000.-).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 28'513'800.-	fr. 443'000.-	fr. 125'000.- a) 110'000.- b) 15'000.-

a) Théâtre de Vidy

La mise en oeuvre du nouveau règlement du personnel, adopté par le Conseil de fondation lors de sa séance du 28 juillet 2007, implique une augmentation des charges incompressibles qui ne peuvent pas être prises en charge par le Théâtre de Vidy sans affecter son projet artistique, ou sans provoquer un déficit.

L'impact prévisible des coûts au 31.12.2007 s'élève à 110'000 francs, répartis de la manière suivante :

- introduction du 13^e salaire généralisé aux CDI fr. 80'000.-
- couverture APG-maladie des "permanents" fr. 30'000.-

b) L'Association Victor Desarzens a déposé une demande de soutien pour la publication d'une monographie dédiée à Victor Desarzens, à l'occasion de son centenaire en 2008.

Fondateur de l'Orchestre de Chambre, Victor Desarzens a largement contribué au rayonnement musical de la Ville sur un plan régional et international.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S									TOTAL PAR NATURE
		4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4400 Service d'architecture	4600 Administration et études	4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées	4604 Incinération des déchets	4700 eauservice Lausanne	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			6'000		5'800	6'000			17'800
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	8'500			50'000					58'500
	313	Marchandises	160'000			50'000			18'000		228'000
	314	Entretien des biens immobiliers	45'000				6'000			29'800	80'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations				50'000					50'000
	318	Autres prestations de tiers	70'000	20'000	5'400	90'000	16'000		2'000'000		2'201'400
	319	Impôts, taxes et frais divers			170'000						170'000
TOTAL TRAVAUX		283'500	20'000	176'000	5'400	240'000	27'800	6'000	2'018'000	29'800	2'806'500
TOTAL DES RECETTES									1'018'000		1'018'000
Page du préavis		page 21	page 22	page 23	page 23	page 23	page 24	page 25	page 25	page 26	

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 310'000.-	fr. 0.-	fr. 8'500.-

Division Ateliers et magasins de la Ville

La scie circulaire de l'atelier de carrosserie, acquise en 1975, a subi une importante avarie en début d'année. Compte tenu de l'ancienneté de cette installation, les pièces nécessaires à sa remise en état n'existent plus et leur fabrication artisanale a été jugée trop onéreuse en regard du prix d'achat d'une machine plus moderne et performante.

Pour mémoire, cette machine permet le débitage de tous les aciers et profilés métalliques nécessaires à la remise en état des véhicules et machines nous appartenant, mais également pour le compte d'autres services pour lesquels nous assurons l'entretien (mécanique et/ou carrosserie) de leur parc automobile (Assainissement, Parcs et promenades, Services industriels, Corps de police, etc.).

Compte tenu de l'utilisation régulière de cette installation, son remplacement n'a pu être reporté alors même qu'aucun montant n'était réservé à cette dépense imprévue dans le budget de fonctionnement. Dès lors, la demande d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4201.313	Marchandises	fr. 2'600'000.-	fr. 0.-	fr. 160'000.- a) 30'000.- b) 130'000.-

- a) Par décision du 10 mai dernier, la Municipalité autorisait l'installation de trois panneaux d'information électroniques dans le débarcadère d'Ouchy afin d'améliorer l'image générale de l'affichage commercial à l'intention des passagers de la CGN dans le port d'Ouchy. Le financement de cette opération et la mise en place de ces panneaux ont été confiés à notre service et le principe d'une demande de crédit supplémentaire (2^{ème} série 2007) a été également admis à cette occasion.

Pour mémoire, la décision municipale a été communiquée à la direction de la CGN par courrier, sous signature municipale, en mai 2007.

- b) La vétusté du parc automobile du service et un retard dans le remplacement (planifié entre octobre 2007 et juin 2008) de certains véhicules indispensables au bon déroulement des missions du service engendrent un accroissement régulier des interventions, souvent importantes et onéreuses, par l'unité "Garage" des ateliers et magasins de la Ville pour maintenir ces véhicules et engins en état de marche.

A fin août, près de 86 % du montant affecté à l'achat de pièces détachées ont été dépensés.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'500'000.-	fr. 720'000.-	fr. 45'000.-

Soucieux de tranquiliser une zone prioritairement dévolue aux piétons et aux activités liées à la proximité du port de Vidy, le secteur du stade Samaranch fait l'objet d'un contrôle d'accès au moyen de bornes escamotables. La présence accrue de véhicules indésirables aux abords du port nécessite de compléter le système existant par la pose d'une borne supplémentaire permettant de limiter aux seuls ayants-droit les accès aux quais et hangars à bateaux du port de Vidy.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être supportée par le budget de fonctionnement l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'984'000.-	fr. 29'000.-	fr. 70'000.-

Par décision du 26 avril dernier, la Municipalité a accepté que deux audits (climat de travail et organisationnel) touchant la division de la Mobilité soient confiés à une société spécialisée de la place.

Compte tenu de l'imprévisibilité de la dépense, et de l'insuffisance du montant réservé à cet effet dans le budget annuel, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire si l'on entend pouvoir disposer de disponibilités financières suffisantes jusqu'à la fin de l'année pour d'autres mandats indispensables à la bonne marche de nos chantiers ou de projets (essais de plaques, carottages, analyses, expertises, petites études, etc.).

4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 85'000.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-

Frais d'étude "Positionnement villes suisses"

La participation de Lausanne à la démarche "Städteposition CH" de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) a été confirmée en mai 2006. Il était prévu de ventiler la participation du Service d'urbanisme sur les budgets 2006 et 2007 du compte "Honoraires pour les études et expertises". La facture totale de 20'000 francs nous est parvenue le 30 juillet 2007 et compte tenu des soldes disponibles et des engagements prévisibles, il est jugé préférable de renoncer à cette méthode et de recourir à un crédit supplémentaire.

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 9'000.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-

Les annonces d'emploi publiées en 2007 ont été plus nombreuses que prévu.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4400.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 8'800.-	fr. 0.-	fr. 170'000.-

Paiement d'un montant de fr. 167'529.45 en capital intérêts et dépens alloués suite à un jugement dans le cadre d'un litige avec une ancienne collaboratrice du service.

460 Service d'assainissement**4600** Administration et études

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4600.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'500.-	fr. 0.-	fr. 5'400.-

Mandat attribué à un conseil juridique pour l'établissement d'une convention de départ.

4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 50'000.-

De nouvelles prestations offertes à des tiers ont nécessité l'acquisition de plusieurs bennes de transport des déchets. Les montants engagés sont compensés par ceux facturés aux entreprises concernées et par des économies sur les achats d'installations.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4601.313	Marchandises	fr. 800'000.-	fr. 0.-	fr. 50'000.-

Le montant prévu au budget pour l'achat de pièces de rechange s'avère insuffisant pour couvrir les frais effectivement engagés lors des travaux d'entretien et de réparation réalisés pour le maintien du parc de véhicules alors qu'il est nécessaire d'engager de nouveaux frais pour la préparation à l'expertise de 9 camions, l'équipement en pneus d'hiver pour les camions multilifts et la mise en conformité du système de pesage de la grue du camion n° 80.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 163'000.-	fr. 0.-	fr. 50'000.-

Des réparations coûteuses de plusieurs bennes à ordures et la remise en état d'un élévateur, tous indispensables pour assurer les prestations du CROM, entraînent un dépassement du montant initialement budgété.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4601.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'700'000.-	fr. 170'000.-	fr. 90'000.-

Au vu des constats réalisés au cours des démarches entreprises suite aux dysfonctionnements apparus en début d'année, certains mandats d'accompagnement, notamment pour l'assistance de la direction, le recrutement de nouveaux cadres et le conseil juridique, ont été étendus, entraînant par-là un dépassement des prévisions établies lors de la demande du premier crédit supplémentaire.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 4'700.-	fr. 0.-	fr. 5'800.-

Depuis le début de l'année 2007, 4 collaborateurs de l'UGR ont donné leur démission (2 dessinateurs, 1 dessinateur responsable SIT, 1 ingénieur chef de bureau). Dans le cadre des missions et des activités assignées à l'UGR, il était nécessaire de repourvoir les postes laissés vacants.

Pour la mise au concours de ces postes, des annonces ont été publiées dans le quotidien 24 Heures. Pour 3 postes, une deuxième mise au concours a encore dû être effectuée, aucun candidat n'ayant été retenu sur la base des résultats de la première procédure.

Les dépenses engagées sont partiellement compensées par des économies réalisées sur la publication d'appels d'offres et d'adjudication pour des travaux de génie civil.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'011'500.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-

Une fuite d'eau apparue dans une canalisation d'alimentation de la station de pompage Bellerive a nécessité une intervention d'urgence de recherche par sondage puis de réparation.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4602.318	Autres prestations de tiers	fr. 97'400.-	fr. 0.-	fr. 16'000.-

Dans le cadre d'une procédure de mise en conformité de l'évacuation des eaux d'un quartier résidentiel lausannois, les propriétaires concernés ont recouru auprès du Tribunal Administratif contre la décision municipale.

En outre, dans le cadre d'une procédure d'attribution de travaux de génie civil, une des entreprises non retenues a fait recours contre la décision municipale d'adjudication.

Dans les deux affaires, le Service d'assainissement a dû s'adjoindre les services d'un bureau d'avocat afin de suivre juridiquement les dossiers.

Aucune réserve ne figure dans le budget de fonctionnement 2007 de l'UGR pour ces mandats extraordinaires et le paiement des honoraires facturés.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4603.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 8'100.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-

Le départ imprévisible de deux collaborateurs et la création d'un poste de contremaître remplaçant d'exploitation ont nécessité la publication d'annonces dans les journaux, conformément à la procédure ouverte d'engagement du personnel.

Le crédit supplémentaire est demandé, tant pour les annonces déjà parues que pour celle devant paraître en septembre.

4604 Incinération des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4604.313	Marchandises	fr. 5'000.-	fr. 0.-	fr. 18'000.-

Depuis le mois d'avril, les camions Multilift de l'usine Tridel, qui assurent le transfert des bennes entre la gare ferroviaire et la halle de déchargement, se ravitaillent en carburant aux Ateliers et Magasins de la Ville (AMV), conformément à la note à la Municipalité établie par RM et datée du 30 mars 2007. Cette note a été adoptée le 5 avril 2007.

Depuis, les factures de carburant émises par les AMV sont adressées à ASST alors que le budget 2007 ne prévoyait pas d'intégrer de tels coûts.

Ces frais seront intégralement refacturés au prix coûtant à la société Tridel SA (recette supplémentaire de fr. 18'000.- sous la rubrique 4604.434).

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
4604.318	Autres prestations de tiers	fr. 8'857'000.-	fr. 0.-	fr. 2'000'000.-

Les quantités de déchets prises en considération au moment de l'établissement du budget 2007 étaient basées sur celles traitées par l'UIOM pour le seul compte du CROM.

Or, pour bénéficier du tarif préférentiel accordé à la ville de Lausanne, il a été convenu avec la société Tridel SA que cette dernière facture au Service d'assainissement toutes les prestations effectuées pour les services de l'administration, charge à Assainissement de les refacturer à son tour aux autres services concernés.

Par ailleurs, on constate une augmentation des tonnages livrés par les entreprises lausannoises et qui sont également comptabilisés par Tridel SA sur le compte du Service d'assainissement qui les refacture aux tiers.

Ces coûts supplémentaires sont, partiellement pour ce qui concerne les services de la Ville et entièrement pour les déchets des entreprises, compensés par des recettes estimées à fr. 1'000'000.- sous la rubrique 4601.434 du Ramassage et tri des déchets.

4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 114'000.-	fr. 212'000.-	fr. 29'800.-

Usine de production d'eau de Lutry – Réparation urgente d'une canalisation des eaux claires

Le garage des véhicules de service et le local de peinture de la division *Production* d'eauservice sont situés au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Route de Lavaux 291, à côté de l'usine de production d'eau de Lutry. Lors des forts orages, ces locaux sont fortement inondés. Une investigation a révélé une importante obturation de la canalisation d'écoulement des eaux claires due à des concrétions calcaires. Un fraisage a permis de libérer le tuyau sur l'essentiel de sa longueur. Toutefois, un tronçon nécessite le remplacement du tuyau.

Un devis a été demandé à l'entreprise Gasser Construction et Génie civil SA à Lutry qui est actuellement sur place dans le cadre des travaux de pose de câbles électriques pour le Service de l'électricité. Le montant de l'offre est de fr. 29'713.75. Cette dépense n'est pas prévue au budget de fonctionnement.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S								TOTAL PAR NATURE
		5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5002 Cultes et temples	5400 Service de santé des écoles	5610 Administration du service et fondations privées subventionnées	5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire	5612 Accueil vacances	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Centres de vie enfantine communaux	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau						22'000		22'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				64'000			16'800	80'800
	314	Entretien des biens immobiliers		128'000		140'000	146'000			414'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					6'000		35'000	41'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements				13'600				13'600
	318	Autres prestations de tiers	13'000			72'900			115'000	200'900
	365	Subventions à des institutions	210'000		30'900	69'700				310'600
TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		223'000	128'000	30'900	140'000	366'200	6'000	22'000	166'800	1'082'900
TOTAL DES RECETTES						16'800				16'800
Page du préavis		page 27	page 28	page 30	page 30	page 31	page 33	page 33	page 34	

500 Secrétariat général**5001 Activités musicales, théâtrales et autres**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5001.318	Autres prestations de tiers	fr. 571'000.-	fr. 0.-	fr. 13'000.-

Le Théâtre pour enfants de Lausanne – TPEL est subventionné par la commune de Lausanne depuis de nombreuses années. Il développe particulièrement ses activités dans les animations scolaires et l'accueil de troupes suisses et étrangères.

L'institution a rencontré depuis deux à trois ans des difficultés financières importantes, qui se sont aggravées au cours de l'exercice 2005-2006. Rendue attentive à cette situation par le Service communal de la révision, la DEJE, en charge de la subvention au TPEL, a tenu plusieurs séances avec les responsables du comité et de la direction du théâtre pour rétablir et améliorer cette situation.

Au cours d'une de ces rencontres, les responsables du TPEL ont exprimé le vœu que leur institution soit soumise à un examen extérieur, pour déterminer si elle était encore à même de remplir sa mission et, cas échéant, quelles mesures devaient être envisagées pour corriger les problèmes qu'elle rencontre aujourd'hui.

Il a été convenu qu'un audit serait commandé et que la DEJE en prendrait les frais à sa charge. Le mandat a été confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et le montant de l'opération arrêté, par contrat, à fr. 12'960.- TTC.

La DEJE n'ayant pas de somme inscrite au budget pour de telles opérations, il convient de lui donner les moyens d'honorer cet engagement.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5001.365	Subventions à des institutions	fr. 6'863'200.-	fr. 0.-	fr. 210'000.- a) 90'000.- b) 120'000.-

a) Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA) – complément à la subvention 2007

A la suite de la décision prise le 20 février 2006 par Mme A.-C. Lyon, cheffe du DFJ, de fermer la section professionnelle de l'EJMA et de demander simultanément au Conservatoire de Musique de Lausanne/Haute Ecole de Musique (CdL/HEM) de créer un département d'enseignement professionnel de jazz pour la rentrée d'août 2006, il est apparu que, lorsque les deux filières étaient concentrées dans une même école, la part des frais communs assumée par la section professionnelle était supérieure à la proportion de ses étudiants. En d'autres termes, la voie professionnelle finançait indirectement la voie non professionnelle et cet apport a aujourd'hui disparu. La même observation a d'ailleurs été faite au Conservatoire lorsque la mise en place de la HEM y a imposé une stricte distinction entre les deux types d'enseignement.

Compte tenu de leur qualité et de leur adéquation à ses besoins, le département professionnel de jazz du CdL utilise les locaux et les infrastructures de l'EJMA, au Flon. Le montant servi par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) pour cette mise à disposition ne permet toutefois pas de combler ce déficit. Canton et commune de Lausanne, qui se partagent par moitié le financement de l'école ont donc convenu d'augmenter symétriquement leur contribution, à hauteur de fr. 90'000.- pour chaque partenaire. S'ajoutant au montant accordé pour 2007, de fr. 684'200.-, la subvention communale à l'EJMA s'élèvera donc à fr. 774'200.-.

Une comparaison retenant le rapport entre les subventions servies en 2007 par le Canton et la Commune d'une part, et de l'autre l'effectif au 31 décembre 2006 démontre que, même en prenant en compte cette

aide supplémentaire, le subventionnement de l'école de jazz reste raisonnable. La subvention par élève est en effet de :

EJMA	Ecole de jazz et de musique actuelle	fr. 2'078.10
CdL	Conservatoire de Lausanne (EM)	fr. 4'692.55
ESM	Ecole Sociale de musique	fr. 2'349.20
EMVL	Ecole de Musique de la Ville de Lausanne	fr. 2'277.20

b) TPEL

Véritable opportunité pour la visibilité et le développement du TPEL l'installation dans les locaux de l'ancien cinéma Eldorado a toutefois nécessité d'importants travaux d'aménagement, et par conséquent des investissements qui ont lourdement chargé le budget du théâtre. Pour améliorer les possibilités de financement, une fondation a été créée à côté de l'association, ce montage devant permettre à l'une et l'autre entité de demander des subventions.

Malgré les efforts de ses responsables, l'institution n'a jamais réussi à rétablir la situation, ce qu'a confirmé un audit externe demandé par la DEJE et le TPEL : elle s'est donc trouvée en état de cessation de paiement à la fin du mois de juillet et, sur la base des comptes 2005-2006 vérifiés par le Service communal de la révision, son déficit s'établit à fr. 47'328.48 pour l'association et à fr. 70'000.- environ pour la fondation.

Dans le cadre tant de l'expertise extérieure que des discussions au sein du groupe de travail TPEL-DEJE qui a été mis sur pied pour gérer cette situation, plusieurs hypothèses ont été examinées, allant de la disparition pure et simple du théâtre à la poursuite de ses activités. L'examen du paysage du théâtre "jeune public" à Lausanne a permis de conclure que le TPEL y avait sa place, au sein du groupe de trois troupes actuellement subventionnées par la DEJE, qui occupent chacune un créneau distinct, correspondant à des types de spectacles et à des publics différents : le TPEL, le Petit Théâtre et le Théâtre de marionnettes Double Jeu. Toutefois, sans aide extérieure, le premier n'existera tout simplement plus à la fin de l'été.

Une telle issue serait regrettable au regard de la contribution que, fort de l'expérience et du réseau de contacts de ceux qui l'animent et de concert avec les autres troupes présentes sur la place, le TPEL pourrait apporter à l'amélioration et au développement des activités offertes aux enfants lausannois et à leurs familles.

Il paraît au contraire justifié de permettre à ce théâtre de poursuivre ses activités et de terminer l'exercice 2007.

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 450'000.-	fr. 67'000.-	fr. 128'000.-
				a) 95'000.-
				b) 33'000.-

a) Temple de St-Matthieu

La fourniture de chauffage et d'eau chaude de ce bâtiment est actuellement assurée par une chaudière qui fonctionne au gaz.

Lors du contrôle ordinaire effectué en 2006, l'installation a été déclarée non conforme et un délai fixé au 31 août 2014 pour procéder à son assainissement. Il serait toutefois irresponsable et contraire à la politique lausannoise qui se veut exemplaire en la matière de conserver jusqu'à cette échéance un système qui a été déclaré polluant.

Heureuse coïncidence, le Service du gaz et du chauffage à distance (ci-après GazCAD) nous a annoncé le 16 mai 2007 qu'il allait procéder au raccordement de 3 immeubles voisins et qu'il souhaitait pouvoir transiter au travers de la parcelle sur laquelle est érigée le temple, en longeant la façade du bâtiment, pour y enfouir les conduites.

Le budget dont nous disposons ne permettant pas d'assumer cette dépense, nous avons adressé une demande au comité de pilotage du Fonds du développement durable (Agenda 21), mais ces ressources sont toutefois destinées à des projets exemplaires ou innovants, et non pour financer des réfections d'immeubles, fussent-elles comprises dans une logique de développement durable.

On se trouve par contre dans la définition du crédit supplémentaire : problème imprévisible donc non budgété, mais réclamant une solution urgente. En effet, l'avarie a été signalée après l'établissement du budget 2007, l'opportunité d'un raccordement au chauffage a surgi en mai 2007, et la résolution d'une pollution n'attend pas.

L'étude préalable conduite par les spécialistes GazCAD chiffre à fr. 95'000 le coût du remplacement de l'installation défectueuse par un échangeur de chaleur alimenté par le réseau du chauffage à distance. Le branchement pourra, lui, être mis en place dans le cadre des travaux de raccordement des bâtiments voisins. En profitant de cette opportunité, on assainit immédiatement une installation polluante, aux meilleures conditions financières, et on recourt à une source d'énergie "indigène", les calories Tridel.

b) Entretien de divers bâtiments

Pour ses sous-centres 5002.1 et 5002.3, ce compte est affecté à l'entretien de 22 lieux de cultes protestants et 3 centres œcuméniques.

Ainsi comprend-il les montants prévus pour l'entretien ordinaire et lourd des bâtiments, pour les accor-dages et les révisions des orgues, pour le nettoyage des graffitis et pour les contrats de maintenance (as-censeurs, chauffages, extincteurs, horloges, ramonages, sonneries, toitures, etc.). C'est dire s'il doit être géré de manière prudente, pour contenir l'ensemble de ces dépenses dans le cadre du budget.

Dans les dernières semaines, une succession d'incidents a nécessité (ou va le faire) pour fr. 33'000.- d'investissements non budgétés. Il s'agit de :

Cylindre de déminéralisation pour un humidificateur (à installer avant la période de chauffage)	fr. 7'000.-
Remplacement de vitraux et mise en place de protections (suite à 4 actes de vandalisme en un peu plus de 8 mois)	fr. 5'000.-
Remplacement du vase d'expension et de la ventilation d'un chauffage (hors service à la suite de cette avarie)	fr. 8'000.-
Réparation du bloc hydraulique d'un ascenseur (problème de sécurisation)	fr. 4'000.-
Réfection de l'acoustique d'une salle utilisée comme APEMS (il s'agit de l'église de la Croix-d'Ouchy où les matériaux utilisés pour réparer au meilleur prix le plafond qui s'était effondré se sont révélés très réverbérants, provoquant une pétition de parents et mettant en cause le fonctionnement de la structure d'accueil)	fr. 9'000.-
Total	fr. 33'000.-

Toutes ces dépenses revêtent un caractère d'urgence et il n'est pas (ou n'a pas été) possible d'envisager leur report. Toutefois, elles sont venues s'ajouter à celles qui étaient planifiées et engagées et ne pourront être assumées dans le cadre budgétaire ordinaire.

5400 Service de santé des écoles

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5400.365	Subventions à des institutions	fr. 614'100.-	fr. 0.-	fr. 30'900.-

Correctif de la subvention 2006 pour l'Appar't-Epinettes

Il ressort du rapport de vérification des comptes 2006 des Permanences éducatives en milieu urbain (l'Appar't-Midi et l'Appar't-Epinettes) du 14 juin 2007 que la subvention versée en 2006 pour l'Appar't-Epinettes était insuffisante. Selon les comptes, la subvention complémentaire due par la Ville s'élève à 30'930.57 francs.

Il convient également de rappeler que le coût net d'exploitation de cette institution est pris entièrement et paritairement en charge par le Canton et la Ville de Lausanne.

561 Service de la jeunesse et des loisirs*5610 Administration du service et fondations privées subventionnées*

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5610.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 140'000.-

En date du 1^{er} janvier 2007, le Service de la jeunesse et des loisirs (SJL) a repris les locaux de la Borde 49b occupé par la Direction des travaux, Service des routes et de la mobilité, unité de la signalisation.

La surface utile de 1'128 m² se répartit sur deux niveaux, soit un rez-de-chaussée et un sous-sol. Le rez-de-chaussée est destiné à accueillir la Permanence Jeune Borde (PJB), actuellement locataire dans un immeuble à la rue de la Borde 3b, et les activités des nombreuses associations de quartier. Le sous-sol sera entièrement aménagé pour faire place à des locaux de répétition de musique pour les jeunes artistes lausannois.

La Permanence Jeune Borde doit quitter les locaux qu'elle occupe actuellement à l'échéance du bail le 30 septembre 2007. Compte tenu de cette urgence et afin de ne pas payer des locaux à double (fr. 22'800.-), les travaux nécessaires pour l'emménagement de la PJB doivent se dérouler pendant les mois de juin à septembre.

Les frais indispensables pour ces travaux s'établissent ainsi :

1.	Frais de sécurisation incendie des locaux	fr. 35'000.-
2.	Réalisation d'un second groupe sanitaire	fr. 50'000.-
3.	Divers travaux intérieurs, cloisonnement, fermeture de trémie etc.	fr. 20'000.-
4.	Modification d'emplacements de radiateurs	fr. 5'000.-
5.	Seconde porte d'entrée en retrait de la porte rabattable, dangereuse	fr. 10'000.-
6.	Permis et taxes	fr. 7'000.-
7.	Divers et imprévus	<u>fr. 13'000.-</u>
8.	Total	fr. 140'000.-

Conformément aux études menées conjointement par le Service du logement et des gérances et le Service d'architecture, l'utilisation du sous-sol doit faire l'objet d'une demande de changement d'affectation, d'aménagements divers exigés par les services de l'Etat (SEVEN) et de constructions de locaux pour le groupe de musique. L'ensemble des travaux du sous-sol feront l'objet d'une demande de crédit par voie de préavis

5611 Accueil pour enfants en milieu scolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5611.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 50'000.-	fr. 0.-	fr. 64'000.-
5611.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 30'000.-	fr. 0.-	fr. 146'000.-

L'APEMS de Fréminet, sis à l'av. de Collonges 2, a une capacité d'accueil journalière de 96 enfants et doit quitter ses locaux au 31 juillet 2007.

En effet, le Service immobilier du Canton, devant l'accroissement des besoins en locaux pour les gymnasiens de Beaulieu, a mis un terme à notre occupation dans ces lieux.

Cette information est parvenue en février et, le Service a mis tout en œuvre pour trouver un nouveau lieu d'accueil pouvant accueillir autant d'enfants dans un périmètre permettant le trajet à pied entre l'Ecole de Beaulieu et l'APEMS.

Plusieurs partenaires susceptibles de pouvoir répondre à nos besoins ont été sollicités (Fondation Beaulieu, Service des cultes et temples (paroisse St-Paul) et le Service des écoles primaires). C'est avec ce dernier que finalement une opportunité s'est présentée à la fin du mois de mai : la fermeture de 2 salles de classe, sis à l'av. des Aubépines, - propriété CPCL. Des travaux et des achats de mobilier doivent être entrepris pour que ces salles de classe soient adaptées à l'accueil parascolaire, avec environ 100 repas de midi à offrir.

L'urgence de la situation n'a pas permis d'anticiper ces nouveaux besoins. Le SJL n'ayant pas de somme inscrite au budget pour de telles opérations, il convient de lui donner les moyens d'honorer cet engagement.

CFC 230	Installations électriques <i>Eclairage de secours (SSI)</i> <i>Raccordements électriques de la nouvelle cuisine</i> <i>Téléphonie + câblages et raccordements électriques bureau</i>	fr. 15'000.-	
CFC 250	Installations sanitaires <i>Pose de lavabos supplémentaires (LAJE)</i> <i>Alimentation en eau chaude des nouveaux lavabos (LCI)*</i> <i>Alimentation en eau chaude des lavabos existants (LCI)*</i> <i>Raccordements sanitaires de la nouvelle cuisine</i>	fr. 25'000.-	
CFC 258	Agencement de cuisine <i>Installation d'une cuisine et son équipement</i>	fr. 50'000.-	
CFC 272	Serrurerie <i>Frais de sécurisation incendie des locaux (SSI)</i>	fr. 1'000.-	
CFC 273	Menuiserie intérieure <i>Pose d'une cloison avec porte pour bureau des éducateurs</i>	fr. 5'000.-	
CFC 281-2	Revêtements de sol et paroi <i>Pose de carrelages et faïences dans la nouvelle cuisine</i> <i>Complément carrelage zones sanitaires</i>	fr. 10'000.-	
CFC 285	Peinture intérieure <i>Peinture des murs, plafonds et boiseries</i>	fr. 25'000.-	
CFC 287	Nettoyages <i>Nettoyages après travaux</i>	fr. 2'000.-	
CFC 600	Divers et imprévus <i>10 % du CFC 2</i>	fr. 13'000.-	fr. 146'000.-
CFC 921	Mobilier <i>Tables chaises</i> <i>Vestiaires</i>	fr. 50'000.-	
	Equipeement <i>Equipeement bureau</i> <i>Armoires, rangements</i> <i>Vaisselle</i>	fr. 14'000.-	fr. 64'000.-

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5611.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 12'000	fr. 0.-	fr. 13'600.-

CFC ASE Adulte

Les moniteurs/trices en APEMS ne disposent pas de formation reconnue dans le domaine de l'éducation. Le SJL offre aujourd'hui aux moniteurs la possibilité d'acquérir une formation de base dans l'éducation, dispensée par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA). Il s'agit d'une semaine de cours, validée par une attestation.

Le SJL a décidé de mettre l'accent sur l'acquisition d'une formation plus complète et, du fait qu'il existe depuis 2007, pour les personnes travaillant déjà dans le domaine, la possibilité d'acquérir un CFC d'assistant socio-éducatif sur 2 ans. Le SJL a proposé, début 2007, aux moniteurs en APEMS d'obtenir ce CFC.

Ainsi, 8 collaborateurs en APEMS ont accepté la possibilité de se former en vue d'obtenir un CFC d'assistant socio-éducatif, formation adulte; le remboursement des frais liés à ces formations est de fr. 1'400.-/apprenti, soit fr. 11'200.- pour les 8 apprentis. Au moment de l'établissement des budgets 2007, les nouvelles conditions contractuelles de ces apprentis n'avaient pas encore été adoptées par la Municipalité (cf note à la Municipalité du 05.06.07) et ces frais ne pouvaient donc pas être inclus dans le budget 2007.

CFC ASE Dual

Concernant les 3 apprentis CFC dual, volée 2005-2008, le remboursement de l'abonnement général avait été budgétisé à fr. 2'200.-/personne, soit fr. 6'600.-. Or, étant donné qu'ils ont changé de tranche d'âge, l'abonnement est passé de fr. 2'200.- à fr. 2'990.-, soit une augmentation non inscrite au budget de fr. 2'370.-.

Ainsi, pour les 12 apprentis CFC ASE du secteur APEMS, le budget du 5611.317 doit être réadapté avec les éléments suivants :

8 apprentis CFC ASE adulte (1'400.-/personne)	fr. 11'200.-
3 apprentis CFC ASE dual dont l'abonnement passe de fr. 2'200.- à fr. 2'990.-	fr. 2'370.-
	fr. 13'570.-

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5611.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'260'000.-	fr. 0.-	fr. 72'900.-

Selon les vœux du Conseil communal, la DEJE adapte la capacité d'accueil des APEMS de manière à recevoir tous les enfants dont la famille en fait la demande. Ainsi, la capacité d'accueil a dû être augmentée de 120 enfants dès la rentrée scolaire d'août 2007, passant de 1'152 à 1'272. Les charges supplémentaires de fourniture des repas, pour les 15 semaines d'école d'août à décembre 2007, sont estimées comme suit, l'augmentation de 120 ayant été pondérée de 10 % :

108 repas de plus par jour, à fr. 9.-, 5 jours par semaine, durant 15 semaines : fr. 72'900.-.

Le taux d'encadrement reconnu par le SPJ, soit un poste pour 12 enfants, impliquerait pour 120 places une augmentation de 10 EPT. Cependant, ces 120 places sont occupées pour le repas de midi; mais pour le matin et le soir, la fréquentation est inférieure. L'augmentation en EPT correspond, en l'état, à un taux d'activité moyen de 47 %, soit pour les 10 postes, à 4.7 EPT.

La charge salariale supplémentaire qui en découle, de septembre à décembre 2007, est de fr. 98'000.-. Cette charge est absorbable dans le budget courant 2007, compte tenu du fait que nous pouvons estimer qu'en 2007, il y a eu moins d'absences et de congés maternité à couvrir.

L'augmentation des charges est compensée par un accroissement des recettes qui peut être estimé comme suit :

108 enfants * fr. 2.07, 5 jours par semaine durant 15 semaines, soit fr. 16'767.-, arrondi à fr. 16'800.-.

Cette recette de fr. 16'800.- est enregistrée sous la rubrique 5611.434 "Prestations facturées à des tiers".

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5611.365	Subventions à des institutions	fr. 270'000.-	fr. 0.-	fr. 69'700.-

Tel qu'annoncé dans la note à la municipalité du 01.12.2006, l'Association Midi Stop a vu la capacité d'accueil de l'APEMS de Bois Gentil augmenter de 36 à 60 places entre la rentrée scolaire d'août 2006 et juin 2007. Or, la subvention portée au budget 2007, de fr. 230'000.-, permettait de couvrir les besoins d'un APEMS de 36 places, nombre de places connu au moment de l'établissement du budget.

L'augmentation des charges générées par les 24 places supplémentaires et l'engagement d'une apprentie non prévue lors de l'établissement du budget ont généré un coût de fr. 60'750.- pour la prise en charge des enfants et de fr. 16'900.- pour l'apprentie.

Ainsi, les frais liés à l'augmentation de la capacité d'accueil et à l'engagement d'une apprentie CFC ASE entraînent une augmentation de charges de fr. 77'650.-.

Cette augmentation est compensée, selon le décompte de Midi Stop, par une augmentation des recettes de fr. 8'000.-.

La demande de subvention supplémentaire de Midi Stop est ainsi de fr. 69'650.-.

5612 Accueil vacances

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5612.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 15'600.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-

Le matériel prêté par le vestiaire scolaire aux enfants participant à des camps à la montagne a augmenté de 15 % durant l'hiver 2007. Après chaque utilisation, le matériel prêté est nettoyé. En outre, l'hiver 2007 sans neige a rendu les terrains particulièrement terreux, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter également le nombre de nettoyages à effectuer.

Ainsi, l'augmentation des charges de nettoyage pour 2007 est de fr. 6'000.-

5800 Ecoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5800.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 10'000.-	fr. 0.-	fr. 22'000.-

Les nombreuses mutations intervenues depuis le début de l'année ont entraîné une forte augmentation des frais d'annonces dans les journaux. De plus, la modification du tarif des repas dans les réfectoires scolaires a nécessité l'impression de nouveaux abonnements.

Compte tenu des charges qui devront être prises en compte d'ici la fin de l'année, un crédit supplémentaire de fr. 22'000.- est nécessaire.

590 Service de la petite enfance**5900 Centres de vie enfantine communaux**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 115'000.-	fr. 0.-	fr. 16'800.-

Le déménagement du Bureau d'Information aux Parents (BIP) et la création d'une halte-jeux au niveau T du bâtiment de Chauderon 9 ont nécessité la fabrication et la pose d'un meuble de rangement et d'une banque de réception dont le coût total s'est élevé à fr. 16'800.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 50'300.-	fr. 0.-	fr. 35'000.-

Le montant prévu initialement pour la maintenance du logiciel Icare se révèle insuffisant notamment en raison du temps réellement consacré à la validation de nouveaux paramètres et aux améliorations du produit de base. De plus, comme le décompte 2005-2006 lié à l'installation d'Icare a été validé à la mi-novembre 2006, la majeure partie des dépenses de maintenance a été comptabilisée en 2007.

Par conséquent, le surcoût occasionné s'élèvera à fr. 35'000.-.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 260'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-
				a) 65'000.-
				b) 50'000.-

- a) Parmi nos 9 centres de vie enfantine (CVE) communaux, 3 sites se font livrer les repas de midi. Il s'agit de l'antenne de la Colline (rattachée au CVE de Montelly), de l'antenne de l'Orée de la Forêt (dépendante du CVE de la Grangette) et du CVE des Jardins de Prélaz.

Les deux premiers lieux ont ouvert leurs portes en 2006 alors que les Jardins de Prélaz accueillait ses premiers enfants en 2005. Pour l'établissement du budget 2007, nous avons tenu compte d'un remplissage progressif. Or, la demande a été très dense et les places ont été occupées bien plus rapidement que prévu.

En outre, la convention passée avec l'un de ces fournisseurs de repas prévoit un tarif unitaire dégressif lorsque les commandes sont plus importantes. Toutefois, comme les APEMS font également partie de cet accord, le tarif unitaire passe de fr. 7.80 à fr. 12.- pendant les vacances scolaires. L'antenne de l'Orée de la Forêt et le CVE des Jardins de Prélaz doivent en subir les conséquences.

Par conséquent, la projection établie à ce jour laisse apparaître un dépassement de fr. 65'000.- pour les dépenses liées aux fournitures de repas des trois lieux d'accueil cités ci-dessus.

- b) Au début du mois de novembre 2007 aura lieu le 5^{ème} colloque petite enfance intitulé "Le kaléidoscope de la créativité". Il se déroulera à Genève en collaboration avec la délégation à la petite enfance de la ville de Genève, laquelle se chargera d'accueillir cette manifestation. A l'instar de ce qui s'est passé pour le 4^{ème} colloque petite enfance en 2006, la ville de Lausanne versera un montant de fr. 50'000.- en guise de participation financière à l'organisation de ce colloque.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S					TOTAL PAR NATURE
			6301 Unités de support	6400 Administration du service (STI)	6401 Office du travail	6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau	5'300				5'100	10'400
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	20'000		70'000			90'000
	312	Eau, énergie et chauffage				60'500	462'000	522'500
	314	Entretien des biens immobiliers					55'000	55'000
	318	Autres prestations de tiers			5'000			5'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		5'100				5'100
	TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		25'300	5'100	75'000	60'500	522'100	688'000
TOTAL DES RECETTES			5'100			4'900	10'000	
Page du préavis			page 35	page 36	page 36	page 37	page 37	

630 Service social Lausanne - CSR

6301 Unités de support

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6301.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 5'800.-	fr. 0.-	fr. 5'300.-

Parution dans la presse d'offres d'emploi suite au départ de trois collaborateurs s'occupant de tâches spécialisées. Un surcoût de fr. 5'300.- est prévisible.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6301.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 11'200.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-

Le Service social a besoin d'un logiciel de "process management". Il s'agit d'un outil que l'on trouve en principe dans toutes les organisations, entreprises, etc. qui permet de documenter les processus de travail, de leur affecter les ressources nécessaires, de définir les résultats attendus, d'enregistrer les résultats effectifs, de mesurer les écarts et de planifier les actions correctives ou préventives. Un tel logiciel est intégré à l'intranet; il permet à chaque collaborateur de se renseigner en tout temps sur la procédure à suivre pour l'exécution d'une tâche, d'accéder aux outils à sa disposition (modèles de lettre, check-list, etc.), de savoir à qui s'adresser pour un renseignement, etc. Jusqu'à présent, le service s'est débrouillé avec les moyens du bord, mais l'interface utilisateurs doit être sensiblement améliorée.

Un surcoût de fr. 20'000.- est prévisible.

640 Service du travail et de l'intégration**6400 Administration du service**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6400.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 4'700.-	fr. 0.-	fr. 5'100.-

Le projet d'exposition Alter Egaux, initié par le bureau lausannois d'intégration des immigrés (BLI), au sens des articles 60 ss CC, a été créé. Le BLI a obtenu pour cette manifestation une subvention de la Confédération de fr. 20'000.- dont fr. 18'000.- ont déjà été versés et portés au crédit du compte 6400.460.

Pour des raisons d'orthodoxie comptable, le montant dû à l'association Alter Egaux ne peut être débité que par un compte de dépenses. La somme demandée couvre les dépenses pour 2007 (préparation de l'exposition).

Compte tenu du subventionnement mentionné ci-dessus, l'intégralité des coûts budgetisés est remboursée à la ville de Lausanne (recette supplémentaire de fr. 5'100.- sous la rubrique 6400.460).

6401 Office du travail

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'500.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-
6401.318	Autres prestations de tiers	fr. 500.-	fr. 0.-	fr. 5'000.-

En juillet 2005, la nouvelle loi sur le travail (LEmp) était adoptée par le Grand Conseil vaudois. Cette loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, consacrait une délégation de compétence complète à l'inspection du travail Lausanne (ITL) en matière de contrôle des conditions de travail dans les entreprises sises sur le territoire de la commune de Lausanne. Cette délégation était scellée par la signature d'une convention fixant le détail des modalités de collaboration, de coordination et de surveillance entre le département de l'économie du Canton de Vaud (DEC) et la Municipalité de Lausanne.

L'inspection du travail Lausanne occupe actuellement des locaux, rue des Terreaux 5, qui ne répondent pas aux besoins d'accueil et de confidentialité indispensables à son activité. On relèvera, par exemple, que les inspecteurs occupent, par deux, les bureaux dans lesquels ils reçoivent les personnes venues demander aide ou conseil.

Dès lors, le Service du travail et de l'intégration (STI) a désiré trouver de nouveaux locaux pour cette unité en contact permanent avec le public. Pour des raisons de commodités d'accès, de surface disponible et par le fait que le déménagement à la Riponne 10 permettait de diminuer le nombre de sites sur lesquels le STI se répartit, la direction du STI a souhaité déplacer l'ITL dans ces locaux, par ailleurs, propriété de la ville de Lausanne.

Le projet de transformation des locaux de l'ancienne Poste et les coûts y afférents ont fait l'objet, par le Service du logement et des gérances, d'une demande de crédit supplémentaire qui a omis d'inclure les coûts liés à l'aménagement de ces nouveaux locaux.

Le STI doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges du déménagement proprement dit, le remplacement du mobilier de bureau actuel usé et d'une ergonomie dépassée et certains coûts d'aménagement des locaux relevant du locataire, selon le droit du bail. Il s'agit de :

- fr. 62'000.- pour l'achat de mobilier de bureau et l'aménagement des locaux annexes (*rubrique 6401.311*). Il est à noter qu'une partie du mobilier (cafétéria et archives) sera repris des locaux actuels,

- fr. 8'000.- pour la pose de store verticaux nécessaires à assurer la balance thermique des locaux équipés de vitrines (*rubrique 6401.311*),
- fr. 5'000.- pour le déménagement des dossiers et du mobilier (*rubrique 6401.318*).

6404 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6404.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 89'200.-	fr. 0.-	fr. 60'500.-

L'immeuble de Sévelin 36 abrite deux programmes spécifiques du Bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) soit Atelier 36 et Cafétéria 36. Cet immeuble n'est équipé que d'un compteur électrique général, décomptant la consommation totale de Sévelin 36.

Le chef du projet d'Atelier 36, électricien diplômé, se charge depuis des années d'établir un décompte par programme et de le transmettre aux Services industriels de la Ville. Ceux-ci établissent des factures annuelles.

En avril et mai 2007, les Services industriels de la Ville ont établi des factures de consommation électrique pour les années 2005 et 2006. Ce retard de facturation induit une situation budgétaire difficile pour le STI qui doit donc présenter une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les charges de consommation électrique non-budgétisées pour un montant de fr. 60'500.-.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 29'000.-	fr. 0.-	fr. 5'100.-

Le bureau d'étude du Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne a développé le projet de l'entretien différencié, qui a été introduit dès 1992. Après bientôt 15 ans de pratique, la nature a pris progressivement une place importante dans la ville.

La démarche de l'entretien différencié doit être poursuivie et adaptée en continu afin de répondre aux besoins des utilisateurs en constante évolution. A partir d'un bilan des plans d'entretien existants, de nouvelles mesures écologiquement, esthétiquement et économiquement encore plus favorables sont mises en place. Les outils et la méthode de travail développés peuvent également être utilisés par d'autres communes.

La dépense pour l'élaboration du manuel est compensée par sa vente aux membres de l'USSP (Union suisse des services des parcs et promenades) pour un montant de 4'850 francs (recette supplémentaire de fr. 4'900.- sous la rubrique 6600.439).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 932'000.-	fr. 0.-	fr. 462'000.-

Le compteur d'eau posé au parc Mon Repos en décembre 1993 a dû être remplacé en novembre 2004. Bloqué depuis 1999 sa consommation n'a pas été enregistrée jusqu'à son remplacement et il y a lieu de régler maintenant l'arriéré de 107'604 m³ (de novembre 2004 à juillet 2007).

Il est rappelé que les services publics lausannois étaient au bénéfice de la gratuité de la consommation d'eau jusqu'à fin 1995. Dès 1996, elle se facture au tarif le plus bas adopté par la Municipalité (tarif "maraîchers" soit fr. 1.30 le m³ du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 2003 et fr. 1.50 le m³ dès le 1^{er} janvier 2004).

Eauservice procède à un rattrapage "forfaitaire" de 200'000 m³ pour la période où le compteur était bloqué (1999 à 2004).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 700'000.-	fr. 220'000.-	fr. 55'000.-

Remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude du local des jardiniers de la Maladière

L'installation actuelle, composée de trois poêles à gaz en applique et d'un chauffe-eau également à gaz, ne correspond plus aux normes en vigueur, un des poêles ne fonctionne plus, la production d'eau chaude est insuffisante, particulièrement en hiver lors de regroupement d'équipes pour la taille.

Le simple remplacement des éléments défectueux n'est plus admis, l'installation doit être refaite.

Compte tenu des coûts qu'entraînerait une mise aux normes relatives à l'utilisation du gaz (remplacement intégral de l'installation), d'autres variantes ont été envisagées, dont le mazout.

A la suite de cette analyse, le choix s'est porté sur une installation de chauffe à pellets avec production d'eau chaude, qui serait installée dans un local, lequel comprendrait également le stockage des pellets en conformité avec la norme incendie en vigueur. La distribution interne de l'énergie s'effectuera par l'intermédiaire d'aérotherme piloté par minuterie et sonde de température.

Une subvention cantonale d'environ fr. 3'000.- pourra être demandée. Elle sera imputée sur le compte 6600.461, vraisemblablement sur l'exercice 2008.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		7000 Secrétariat	7020 Magasin	7403 Energie	7630 Distribution d'électricité	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements	115'000				115'000
	303 Cotisations aux assurances sociales	7'200				7'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions	20'000				20'000
	305 Assurance-accidents	3'800				3'800
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		34'500		80'000	114'500
	314 Entretien des biens immobiliers		87'000			87'000
	318 Autres prestations de tiers	95'000		40'000	300'000	435'000
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		241'000	121'500	40'000	380'000	782'500
TOTAL DES RECETTES						0
Page du préavis		page 39	page 41	page 42	page 42	

700 Service développement stratégique

7000 Secrétariat

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7000.301	Traitements	fr. 2'410'000.-	fr. 10'800.-	fr. 115'000.- a) 55'000.- b) 60'000.-
7000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 144'000.-	fr. 700.-	fr. 7'200.- a) 3'500.- b) 3'700.-
7000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 332'000.-	fr. 700.-	fr. 20'000.- a) 10'000.- b) 10'000.-
7000.305	Assurance-accidents	fr. 48'000.-	fr. 0.-	fr. 3'800.- a) 1'500.- b) 2'300.-

- a) Engagement d'un/e juriste à 100 % (cl. 11-02) pour répondre à l'évolution du contexte législatif dans le secteur des énergies : fr. 70'000.-

Le cadre législatif du secteur des énergies connaît actuellement un profond bouleversement (décret vaudois sur le secteur électrique, loi vaudoise sur l'énergie, loi fédérale sur l'énergie, loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité). La libéralisation du marché de l'électricité crée d'importants besoins juridiques supplémentaires, aussi bien en matière de relation contractuelle avec la clientèle qu'en matière d'interprétation et d'application de la loi elle-même.

Il faut également relever que le marché du gaz pourrait être libéralisé dans les années à venir sur le modèle de ce qui est réalisé actuellement pour l'électricité et que le Service multimédia connaît un développement rapide qui implique, à chaque nouvelle prestation, la création de nouveaux contrats et règlements, de même que de nouvelles possibilités de litiges.

Les Services industriels ne sont plus en mesure de répondre aux besoins juridiques induits par leurs activités commerciales et les changements législatifs. La cellule juridique doit être renforcée de 1 EPT, dès le 1^{er} juin 2007.

Calculé sur 7 mois, de juin à décembre 2007, le montant total du salaire de ce/cette futur/e collaborateur/trice est estimé à 70'000 francs, sur la base d'un salaire annuel d'environ 120'000 francs (13^{ème} salaire compris.)

- b) Création dès le 1^{er} août 2007 du poste de formateur des apprentis automaticiens accepté dans le rapport-préavis N° 2006/64 : fr. 76'000.-

Le rapport-préavis N° 2006/64 intitulé «Création de places d'apprentissage au sein de l'administration communale - Réponse au postulat de M. Grégoire Junod» indiquait que le centre de formation technique des apprentis commencerait à former des automaticiens dès août 2008, à l'ouverture du centre de Malley. Le Service du développement stratégique a toutefois décidé d'engager 2 apprentis automaticiens dès la rentrée d'août 2007 pour poser les bases nécessaires à cette formation. Il souhaite donc anticiper de 6 mois la création du poste de formateur des automaticiens, prévu dans le préavis au 1^{er} janvier 2008.

Ce poste sera pourvu par voie de transfert dès le 1^{er} août 2007.

Calculé sur 5 mois, d'août à décembre 2007, le financement de ce poste se monte à 76'000 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7000.318	Autres prestations de tiers	fr. 450'000.-	fr. 19'000.-	fr. 95'000.-

Création d'un service commercial "multifluides"

Les Services industriels (SIL) se préparent aux transformations fondamentales du marché de l'électricité. Dans un premier temps, seuls les clients consommant plus de 100 MWh par an pourront avoir un accès libre au réseau. Après cinq ans, sous réserve de référendum, l'ouverture sera étendue aux ménages. Le marché du gaz devrait connaître la même évolution dans les cinq à dix ans à venir.

Les SIL doivent se préparer à fonctionner dans des marchés concurrentiels : il s'agit d'améliorer la communication avec la clientèle et de présenter une image, une offre et des produits cohérents et innovants.

Les acteurs déterminants du marché de l'énergie sont actifs à l'échelle nationale et internationale. Face à leur puissance commerciale, les acteurs régionaux, comme les SIL, ne peuvent rivaliser au niveau des prix. Il s'agit donc de mettre en valeur d'autres éléments de l'offre, comme la proximité avec les clients, la capacité d'entretenir des réseaux fiables et performants ou la faculté d'innover en élaborant des offres multifluides. Présenter un seul interlocuteur pour les questions relatives à l'approvisionnement aussi bien en électricité,

qu'en chaleur, signaux multimédia et eau, voire également pour celles relatives à l'assainissement, est un avantage concurrentiel qu'il s'agit de développer et d'exploiter.

Pour ce faire, les SIL se proposent de recréer un service commercial transversal. Ce service devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2008. Pour y parvenir dans un délai aussi court, les SIL souhaitent s'adjoindre les services d'un consultant externe. Son mandat est estimé au maximum à fr. 95'000.- (40 jours/homme).

La création de ce service est décisive pour le positionnement des SIL dans des marchés de l'énergie toujours plus complexes.

702 Service du Magesi

7020 Magasin

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7020.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 30'000.-	fr. 42'000.-	fr. 34'500.-

Courant 2007, le site du Magesi a été la cible de deux effractions sur son aire de stockage extérieure. L'une d'elle, s'est soldée par un vol d'une centaine de mètres de câble de cuivre. Suite à ces effractions, il a été décidé de ne stocker des câbles qu'à l'intérieur de la halle. Cette mesure n'est toutefois pas suffisante pour prévenir d'autres vols, car les locaux du Magesi ne sont pas munis, hormis quelques portes de service, d'un dispositif d'alarme par effraction. Au vu des quantités importantes de cuivre stockées, sous forme de câbles et de composants pour le réseau électrique, il est fortement souhaitable de sécuriser les zones sensibles. A cet effet, il est prévu d'installer un dispositif d'alarme par effraction, composé de détecteurs de présence et de caméras (4 au total), permettant de transmettre au Centre d'exploitation de Pierre-de-Plan (CEPP), via le réseau "Récolte", des images lorsqu'une intrusion est détectée. Ces caméras utilisent la technologie de l'infrarouge pour capter des images de nuit. Ce dispositif permettra d'exercer une surveillance appropriée en dehors des heures d'exploitation, lorsque le bâtiment est mis sous alarme.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7020.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 9'000.-	fr. 0.-	fr. 87'000.-

Création au Magesi d'un local destiné à l'entreposage de collections pour le Service de la culture

Depuis plusieurs années, le Service de la culture est à la recherche de locaux pour abriter les collections de ses musées. A cet égard, la 11^{ème} observation du rapport de l'exercice 2005 de la Commission permanente de gestion mentionne en substance *«la Municipalité est invitée à nous décrire précisément quelles sont les solutions envisagées pour résoudre le problème d'entreposage des collections des musées de la Ville. Elle est également invitée à nous indiquer dans quels délais ces solutions pourront être mises en oeuvre.»*.

Une première étude a été menée, début 2007, pour entreposer au Magesi des oeuvres de la Collection de l'Art brut. Les exigences élevées, posées pour la réalisation d'un local, ont conduit à l'abandon du projet. Le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (Mudac) ayant aussi, ultérieurement, fait part de son intérêt pour une surface d'entreposage, une solution adaptée a pu lui être proposée. Elle consiste à créer un local d'une surface disponible de 200 m², fermé et équipé des infrastructures nécessaires (ventilation, éclairage, détection, incendie, dispositif d'alarme effraction, etc.). Ce local est réalisable dans l'actuel périmètre de stockage au sous-sol de la halle principale du Magesi. Doté des infrastructures indispensables et jouissant d'une excellente accessibilité grâce à un monte-charge, il répondra pleinement aux souhaits exprimés par le Mudac. Il a été convenu avec le Service de la culture que ce local lui serait loué, dès sa réalisation, au prix de fr. 110.-/m² par an, charges comprises.

74 Service gaz et chauffage à distance**740 Gaz****7403 Energie**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7403.318	Autres prestations de tiers	fr. 230'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-

Ré-audit label Cité de l'énergie et European Energy Award Gold 2007-2008

Membre de l'Association Cité de l'énergie depuis 1996, Cité de l'Energie depuis 1996 également, Lausanne est devenue la 1^{ère} ville européenne de plus de 100'000 habitants à recevoir le label european energy award© gold en 2004.

En recevant le label Cité de l'énergie, puis en effectuant le premier audit de renouvellement en octobre 1999, puis le deuxième en mars 2004, la commune de Lausanne s'est engagée à poursuivre une politique énergétique exemplaire et à procéder à un audit annuel des résultats obtenus.

Audit de renouvellement

Tous les quatre ans, un audit de renouvellement de la certification Cité de l'énergie est effectué et soumis à la commission du label qui vérifie les activités de politique énergétique et confirme le label. Initialement, le dossier pour la demande de ré-audit devait parvenir à la commission du label Cité de l'énergie fin août 2007 pour la séance de la commission du label du 25 septembre 2007 (selon la lettre de l'Association du 08.12.2006).

La ville de Lausanne doit aussi effectuer en parallèle un audit de renouvellement de la certification européenne European Energy Award gold. Ce renouvellement est le premier effectué en Europe et les démarches n'ont pas été harmonisées suffisamment tôt.

Dans le but d'harmoniser les procédures et d'éviter des audits décalés dans le temps, l'Association nationale Cité de l'énergie et le Forum européen eea ont décidé d'effectuer ensemble un seul et même examen. Cet élément nouveau a été confirmé par un courrier de l'Association Cité de l'énergie du 27 mars 2007. Cette lettre indique que le délai pour le dépôt du dossier est reporté au 1^{er} mars 2008.

Pour procéder à l'audit quadriennal 2004-2007 et établir le rapport d'évaluation des résultats obtenus et des objectifs planifiés pour les quatre prochaines années 2008-2011, les coûts, basés sur une offre d'accompagnement, se montent à environ 50'000 francs. Vu les incertitudes liées à la situation expliquée ci-dessus, seuls 10'000 francs avaient été retenus au budget.

76 Service de l'électricité**7630 Distribution d'électricité**

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7630.311	Achats d'installations	fr. 700'000.-	fr. 0.-	fr. 80'000.-

Achat de tableaux de raccordement de chantiers**Raison de l'achat**

L'ordonnance sur les installations électriques à basse tension stipule où doit se situer le point de limite entre le réseau et l'installation privée. Selon NIBT, la séparation entre la responsabilité du distributeur et celle du propriétaire de l'installation se situe aux bornes d'entrées de l'interrupteur de surintensité de raccordement du côté du client.

Or, dans le cas d'installation de chantier traditionnelle, il n'est actuellement pas possible de définir clairement les domaines de responsabilité. Il peut arriver que le distributeur soit également responsable d'une partie d'un tableau de chantier appartenant à un tiers (pour les dommages consécutifs à un accident).

Afin de régler le problème des responsabilités, et conformément aux normes NIBT, l'achat de tableaux de raccordement s'avère nécessaire.

Utilisation

Ces tableaux de raccordement sont utilisés afin d'alimenter en électricité les chantiers sur notre réseau et ainsi pouvoir facturer l'énergie consommée.

Immobilisation des tableaux

Ces tableaux sont immobilisés pendant toute la durée du chantier, ce qui peut facilement excéder une année sur certains chantiers. Une location mensuelle est perçue afin d'amortir notre investissement en 8 ans. Après chaque utilisation, ces tableaux sont contrôlés.

Coût unitaire

Le prix unitaire d'un tableau est d'environ fr. 4'000.-. Il est prévu d'acheter 20 tableaux de raccordement cette année.

Nombre de tableaux nécessaires

Chaque année nous avons environ 120 chantiers raccordés en même temps sur notre réseau, ce qui représente autant de tableaux installés. Ces 20 premiers tableaux de raccordement ne sont donc que la 1^{ère} partie d'une série de 120 pièces à acheter sur plusieurs années.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7630.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'600'000.-	fr. 0.-	fr. 300'000.-

Contrôles périodiques à charge du SEL

Pour répondre à l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT) et à la surveillance de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (IFICF), le SEL a confié ses contrôles périodiques à la société Securelec-Vaud SA dont la ville de Lausanne est actionnaire.

La capacité d'action de Securelec-Vaud SA étant plus élevée que prévu, le montant de fr. 875'000.- disponible au budget 2007 est insuffisant et obligera le SEL à interrompre le traitement de ses contrôles périodiques. Afin d'être en conformité avec l'OIBT et l'IFICF en terme de délai d'exécution, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

2400 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 377'900.-	fr. 56'700.-	fr. 28'600.-

La moto de police BMW R 80 RT, VD 618, mise en circulation le 1^{er} mai 1993, comptant actuellement 74'622 kilomètres, a été mise hors service le 12 juillet 2007, à la suite d'un accident de circulation ayant rendu cette machine irréparable.

Vu ce qui précède et afin que le Groupe motocyclistes puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, à bref délai, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle moto.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant de fr. 4'863.-, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule au jour de l'accident, a déjà été versé, par imputation sur la provision pour risques non assurés, par la subdivision "Assurances de choses et patrimoine" du Service juridique de la Ville. Cette recette supplémentaire de fr. 4'900.- a été inscrite sous la rubrique 2400.424 "Plus-values, produits exceptionnels" du budget du Corps de police.

250 Service de protection et sauvetage

2502 Groupe sanitaire

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 955'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-
				a) 42'000.-
				b) 18'000.-

- a) Conformément aux directives émises par le Service de la santé publique, chaque ambulance d'urgence et de sauvetage (catégorie C) est équipée d'appareils médicaux indispensables à la prise en charge des urgences préhospitalières. Il s'agit principalement d'un défibrillateur semi-automatique et d'un moniteur de surveillance des fonctions vitales. Or, le défibrillateur Zoll PD 1600, acquis le 23 décembre 1998, est défectueux et ne peut plus être réparé. Il en va de même pour le moniteur de surveillance des fonctions vitales Propaq 102 LCD, acheté le 5 mars 1997.

C'est pourquoi, il convient de remplacer au plus vite ces deux appareils, afin de permettre à l'ambulance, mise hors service en raison de leur défectuosité, d'assurer à nouveau des missions. Le Service de la santé publique, qui prend en charge l'amortissement de ce matériel, a admis son remplacement immédiat par un nouvel appareil remplissant les deux fonctions.

La Ville devant, dans l'immédiat, financer l'achat du nouvel équipement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour pouvoir procéder à cette acquisition

- b) L'ambulance, dont l'acquisition figure aux autorisations d'achats pour l'année 2007, est actuellement en cours de construction et pourra certainement être livrée dans le courant du mois d'octobre prochain.

En ce qui concerne l'équipement de ce véhicule, il avait été prévu de récupérer celui de l'ambulance, qu'il est appelé à remplacer, notamment la civière automatique, dont le coût est élevé. Or, celle-ci a subi une avarie importante au niveau du système des jambes amovibles, dont la réparation, vu son ancienneté, n'est pas envisageable. C'est pourquoi, outre le fait qu'il a fallu solliciter le prêt d'une civière de rechange par le fournisseur, il convient, dans les meilleurs délais, de procéder au remplacement de cet élément indispensable, si l'on veut que la nouvelle ambulance soit complètement équipée lors de sa livraison.

En conséquence, sachant que, si le service de la santé publique prend en charge l'amortissement de ce matériel, la Ville doit en financer l'acquisition, l'octroi d'un crédit supplémentaire sur autorisations d'achats s'avère indispensable

4. TRAVAUX

4100 Service du cadastre

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 40'000.-	fr. 0.-	fr. 160'000.-

Le Service du cadastre a constamment 4 à 5 équipes de techniciens et aides géomètres sur le terrain pour des relevés ou des implantations géométriques dans les domaines du cadastre souterrain (2 à 3 équipes) et de la construction ou du foncier (2 équipes).

Le parc actuel des instruments de mesures du service est le suivant :

- 2 tachéomètres électroniques TC 1010 et TC 1610 achetés en 1993
- 2 tachéomètres électroniques TC 1010 et TC 1610 achetés en 1994
- 1 tachéomètre électronique de haute précision TC 1800 acheté en 1997
- 2 niveaux de précision électronique NA 3000 et NA 3003 achetés respectivement en 1993 et en 2000.

Après 13 et 14 années d'utilisation quotidienne des équipements TC 1010 et TC 1610, de très bonne qualité, le service rencontre de plus en plus les problèmes d'utilisation suivants :

- Diverses difficultés de fonctionnement et de fiabilité des instruments et de leurs équipements périphériques, tout particulièrement pour les aspects logiciels et de cartes mémoires.
- Capacité de stockage insuffisante sur cartes mémoires des informations liées aux points de base et aux mesures.
- Mesures de distances limitées au positionnement d'un prisme réflecteur sans possibilité de déterminer des points inaccessibles par mesures laser.
- Lenteur d'exécution des mesures électroniques, de l'enregistrement de ces dernières et des transferts des fichiers informatiques.

Depuis 2003, le constructeur, Leica-Geosystems, n'a plus de pièces de rechange pour ces équipements et les logiciels ne sont plus mis à jour.

Dans ce contexte, force est de constater qu'il devient indispensable de renouveler les tachéomètres électroniques TC 1010 et TC 1610 pour continuer à assurer de manière précise et fiable les mesures effectuées par le service du cadastre. Il est proposé de renouveler 4 tachéomètres afin de bénéficier de conditions financières favorables et, surtout, de mettre en place un environnement standardisé de mesures et de traitements au sein du service.

L'offre correspondante reçue par Leica-Geosystems s'élève à fr. 160'000.-.

Il est à relever que le remplacement de ces équipements est également une source de motivation significative pour les collaborateurs qui travaillent quotidiennement avec ces instruments.

Depuis avril 2007, un poste de technicien-géomètre parti à la retraite n'a pas été remplacé au Service du cadastre. L'économie ainsi réalisée sur les charges salariales permet de financer cet achat en moins de 15 mois et le Service du cadastre s'engage à ne pas repourvoir ce poste avant le début de l'année 2009.

4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'839'000.-	fr. 0.-	fr. 37'000.-

Division Travaux

Jusqu'à la mi-août, les cadres de l'unité "Travaux" étaient logés aux ateliers et magasins de la Ville (AMV), ce qui engendrait moult déplacements entre leurs bureaux et la base opérationnelle de l'unité située sur la plate-forme supérieure du Flon, à proximité de l'usine Tridel (vestiaires, dépôt, ateliers de retaille et sablage des bordures), pour assurer la direction et la gestion administrative de leur unité (30 personnes).

Soucieux de corriger les dysfonctionnements organisationnels mis en évidence par l'audit externe mandaté par notre service, nous avons proposé à la Municipalité l'acquisition de containers appartenant au consortium d'entreprises MaBat, actif dans la vallée supérieure du Flon dans le cadre des travaux du m2, ainsi que le principe d'une demande de crédit supplémentaire pour permettre le financement de cette opération, ce qu'elle a accepté par décision du 21 décembre 2006. Ces installations ont été mises en place et sont opérationnelles.

Pour mémoire, nous précisons que ces containers seront également utilisés par la Direction des travaux du chantier de la route de contournement de la Sallaz, ce qui permettra des économies notables sur le poste "Installation de chantier". En outre, il a été convenu avec le Service d'architecture que ces containers seraient intégrés dans le projet final de construction des futures installations de l'unité "Travaux" sur la plateforme intermédiaire du Vallon, ce qui représentera encore de substantielles économies.

4700 Eauservice

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 156'000.-	fr. 0.-	fr. 30'000.-

Le véhicule VD 131144 est immobilisé suite à un problème d'embrayage. Le garage des SI nous informe que le coût de réparation va être d'environ 5'300 francs.

Cependant, eauservice a pris la décision de ne pas réparer ce véhicule. En effet, sa carrosserie est en mauvais état. De plus, sa mise en circulation date de 1997 et il a effectué 161'651 kilomètres. Il était prévu de demander son remplacement dans le préavis des autorisations d'achats 2008.

Eauservice demande de pouvoir le remplacer sur les autorisations d'achats 2007 plutôt que de le réparer. Un montant de 30'000 francs supplémentaire est donc demandé pour financer cet achat.

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 433'000.-	fr. 0.-	fr. 32'300.-

Acquise en 1986 pour un montant net de fr. 32'225.-, une pelle "Bobcat 343" est à remplacer.

En effet, son moteur ne tourne plus. Il n'est pas possible d'en obtenir un neuf, ni un d'occasion, ni même un en "échange-standard". Il faudrait donc le faire refaire. Ceci entraînerait une dépense devisée à fr. 4'832.10 pour le moteur seul. A cela s'ajouterait le changement des flexibles, joints, silentblochs, etc...

Au total, les coûts sont estimés à fr. 6'000.-. Ceci est disproportionné pour un engin dont la structure a déjà été fortement sollicitée par plus de vingt ans de travail.

Le remplacement par un engin de mêmes caractéristiques est indispensable : en particulier parce qu'il s'agit d'une machine étroite (90 cm), ce qui permet de l'utiliser dans la pépinière.

La suppression de celle de la STEP oblige le Service des parcs et promenades à utiliser parcimonieusement les surfaces qui restent plantées en lignes plus serrées.

Par ailleurs, conformément au postulat de M. Fabrice Ghelfi «*Particules fines et ozone : des mesures de santé publique et de protection de l'environnement*», il a été examiné le problème du FAP (filtre à particules). La conception ultra-compacte ne permet pas d'en équiper cet engin ni à l'arrière (capot moteur), ni sur le toit de la cabine (qui bascule en arrière pour permettre l'accès à la partie hydraulique). Par ailleurs la faible puissance du moteur (moins de 18 KW) dispense le fournisseur d'en prévoir la pose.

D'autre part, le moteur de marque Kubota est connu pour être peu polluant et respecte la norme Euro 2.

7. SERVICES INDUSTRIELS

710 Service de la comptabilité et des finances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 392'000.-	fr. 0.-	fr. 78'000.-
				a) 56'000.-
				b) 22'000.-

a) Suite à l'engagement de deux collaborateurs au Service multimédia pour réaliser les mises en service Internet, en remplacement des sous-traitants, il s'avère qu'aucun véhicule supplémentaire n'a été prévu au budget. Du fait du grand nombre de déplacements quotidiens et de la nécessité d'emporter du matériel, il est souhaitable de doter ces collaborateurs de deux véhicules de service. Afin d'encourager l'utilisation du gaz naturel carburant, ces véhicules fonctionneront à gaz.

b) Véhicule pour le contrôle de chantiers lors du traitement des demandes de permis de construire, suite à l'entrée en vigueur de la Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne)

Achat d'un petit véhicule Smart au gaz naturel carburant (GNC) pour le contrôle du respect des aspects énergétiques sur les chantiers de construction.

La Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) et son règlement d'application (RLVLEne) posent des exigences accrues pour les bâtiments neufs et les rénovations lourdes, qui doivent justifier une part minimum d'énergie renouvelable pour le chauffage et la production d'eau chaude. Les demandes de permis de

construire doivent désormais être accompagnées de nouveaux formulaires et la réalisation des constructions doit être en conformité avec les nouvelles normes.

L'unité Produits du Service du gaz et du chauffage à distance (anciennement division Energie) est responsable du traitement des aspects énergétiques de ces demandes. Ce travail supplémentaire représente 1.5 EPT et fait l'objet d'une autre demande de crédit. Une des nouvelles activités essentielles est de contrôler la réalisation sur les chantiers, qui est notoirement mal exécutée et occasionne un gaspillage d'énergie important. Un petit véhicule est nécessaire pour garantir la mobilité des collaborateurs et l'efficacité des contrôles.

Les budgets nécessaires n'ont pas été mis au budget 2007, la LVLEne étant entrée en vigueur après sa présentation.

Le coût d'achat de ce véhicule respectueux de l'environnement représente environ 22'000 francs.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
7100.1462.4	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr.	0.-	fr. 51'700.-

Matériel pour le Service de l'électricité :

Climatiseur 16 kW avec console pour condenseur extérieur : fr. 13'500.-

Renforcement de la climatisation dans la salle de calcul du CEPP. Cette salle renferme des appareils de Neo Technologies, du SOI ainsi que du centre de conduite de Pierre-de-Plan.

Suite à l'installation de nouvelles machines informatiques (serveur), la capacité actuelle de climatisation est insuffisante.

Il est donc nécessaire d'installer un nouveau climatiseur.

Cisaille motorique MS 2504 Durma 2550x4 : fr. 27'700.-

Cette cisaille sert au débitage de tôle qui est la première étape dans la fabrication de tôlerie.

L'appareil actuel est en fin de vie et les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

Encocheuse avec l'angle fix Euromac FA 200/6 : fr. 10'500.-

Cette encocheuse sert à entailler les tôles afin de les préparer au pliage de caisses, caissons de protection des câbles, ainsi que pour la préparation de pièces de tôlerie en général.

L'appareil actuel est manuel, il est en fin de vie et les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
7100.1462.6	Matériel informatique	fr.	121'800.-	fr.	14'000.-	fr. 12'000.-

Matériel informatique pour le Service de la comptabilité et des finances

Cinq collaborateurs ont été engagés entre juin et juillet 2007 comme "secrétaire".

Ces collaborateurs ont pris leurs fonctions au sein du Service de la comptabilité et des finances. Des demandes de prêt de matériel ont été faites auprès du SOI pour une durée déterminée. Ces demandes sont désormais échues et le SOI nous demande de retourner le matériel en prêt.

Deux collaborateurs seront engagés en août 2007 comme "secrétaire".

En raison des tâches qui leur sont attribuées, ces collaborateurs auront impérativement besoin d'un pc standard de la ville de Lausanne.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

3. CULTURE, LOGEMENT ET PATRIMOINE

330 Service du logement et des gérances

3301 Immeubles du patrimoine financier

		Crédit voté	Crédit compl.
3301.503.3443	Rue Neuve 6/Pré-du-Marché 5 – Rénovation et restructuration du bâtiment	fr. 3'920'000.-	fr. 47'400.-

Le dépassement est essentiellement dû à des travaux complémentaires d'assainissement.

Le préavis N° 2003/32 du 3 juillet 2003 mentionnait une rénovation douce sur le versant Sud de l'immeuble (construit dans les années 1820), ce qui autorisait la conservation des huit cheminées de salon ainsi que l'ensemble des parquets anciens.

Les sondages effectués en collaboration avec le service d'architecture lors du projet (avec un bâtiment occupé par les locataires) n'ont pas permis de constater ce qui a été découvert en cours de travaux, à savoir, une dégradation très importante des structures porteuses en solivage, ainsi que de la charpente, des murs porteurs et des façades. Ces constatations nous ont mené à faire le deuil de la totalité des parquets anciens et à supprimer l'ensemble des cheminées de salon.

Une grande partie des pièces maîtresses des structures porteuses (bois) en solivage ont dû être remplacées ou renforcées avec la correction des faux niveaux, ainsi que la consolidation des appuis des structures porteuses.

L'ensemble des fenêtres existantes qui, initialement étaient conservées avec une simple réfection par un sur-vitrage ont également dû être évacuées et remplacées par des nouvelles fenêtres en bois afin de garantir une intervention durable au sens large du terme.

L'avant-corps (en façade), côté place Pré-du-Marché, beaucoup trop fissuré, instable et irrecevable pour une saine conservation a été démoli et entièrement reconstruit.

Afin de compenser les travaux complémentaires d'assainissement tout en respectant le budget de base, des économies ont été réalisées sur les CFC suivants :

CFC	2111	Echafaudages	fr.	20'000.-
	2500	Installations sanitaires	fr.	10'000.-
	2580	Agencements des cuisines	fr.	18'000.-
	2733	Menuiserie courante	fr.	10'000.-
	2816	Carrelage	fr.	40'000.-
	2950	Honoraires ingénieur sanitaires	fr.	5'000.-
	5000	Frais secondaires	fr.	140'000.-

Au vu des économies susmentionnées qui totalisent fr. 243'000.-, la demande de crédit complémentaire s'élève à 47'400 francs.

4. TRAVAUX

460 Service d'assainissement

		Crédit voté	Crédit compl.
1900.525.930.34	Participation à GEDREL SA	fr. 6'993'000.-	fr. 72'000.-

Conformément à la Convention régissant les relations entre les 12 communes actionnaires de la société anonyme "GEDREL S.A.", convention adoptée par le Conseil Communal de Lausanne dans sa séance du 16 avril 1996, le nombre des actions qui doit être détenu par chaque commune est révisé le 30 avril de la première année de chaque législature communale. Le dernier décompte a été établi en avril 2007 et induit une augmentation du nombre d'actions à détenir par toutes les communes, à l'exception de Paudex, du fait d'un accroissement général des habitants recensés au 31.12.2006. Ainsi, Lausanne, qui détient à ce jour 2'331 actions de fr. 3'000.- chacune, se doit d'en acquérir 24 nouvelles pour atteindre le nombre correspondant aux 117'744 habitants comptabilisés.

Dans les faits, chaque action est libérée à concurrence de 50 % de sa valeur nominale, soit fr. 1'500.- par action.

Il est par ailleurs précisé qu'un préavis est en cours de préparation pour la modification de la convention en vue de l'adapter au changement de la durée des législatures et proposera de disposer d'une marge calculée en prévision de l'augmentation de capital qui sera nécessaire en cas de l'accroissement projeté de la population lausannoise.

* * *

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/56 de la Municipalité, du 25 octobre 2007;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>7'339'300.-</u>	<u>1'210'000.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 44 du préavis)</i>	<u>489'600.-</u>	<u>4'900.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 49 du préavis)</i>	<u>119'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre

Incidence sur le budget de 2007

Déficit prévu au budget de 2007		3'933'200.-
Nouveaux crédits votés	14'055'200.-	
Moins recettes	- 1'201'200.-	12'854'000.-
	<u> </u>	
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	7'339'300.-	
Moins recettes	- 1'214'900.-	6'124'400.-
	<u> </u>	
Déficit total présumé		<u>22'911'600.-</u>